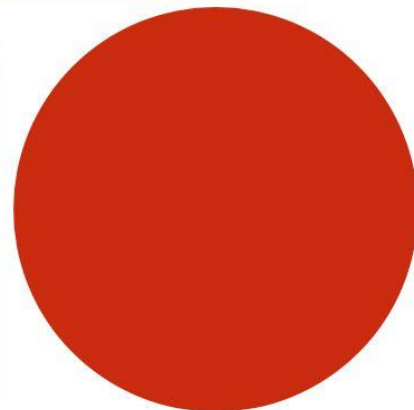


RAPPORT D'ACTIVITÉ

Communauté de Communes du Pays des Paillons



AR Prefecture

006-240600593-20250130-CC250101-DE
Reçu le 04/02/2025

Le mot du Président

Chers collègues,

Chères habitantes, chers habitants du Pays des Paillons,

Il m'appartient aujourd'hui de vous présenter le rapport d'activité 2023 de notre Communauté de communes. À mes yeux, ce document est bien plus qu'un simple bilan : il reflète l'engagement collectif qui anime notre établissement public de coopération intercommunal.

D'une part, il met en lumière notre mobilisation quotidienne pour construire un développement harmonieux et répondre, au mieux, aux besoins de notre territoire. D'autre part, il témoigne de notre politique solidaire envers les 11 communes qui composent notre Communauté, avec un objectif clair : améliorer concrètement la qualité de vie de chacun de nos concitoyens. Ce rapport illustre ainsi combien notre action collective est essentielle et à quel point la Communauté de communes constitue un pilier fondamental du Pays des Paillons.

Parmi les nombreuses actions structurantes menées à bien en 2023, je tiens à souligner le rôle clé de notre déchetterie ECOVAL PAILLONS, ainsi que l'implication des services dédiés à l'enfance et à la jeunesse. Ils incarnent les valeurs de solidarité et d'avenir portées par notre établissement public.

Ces réalisations n'auraient pas été possibles sans l'engagement et le soutien de chacun. Je souhaite exprimer ma profonde gratitude à l'ensemble des élus communautaires et des acteurs locaux pour leur dévouement et leur contribution. J'adresse également mes remerciements les plus chaleureux aux agents de la Communauté de communes qui, par leur travail quotidien, donnent vie à nos politiques publiques. Qu'ils œuvrent dans les crèches, dans la collecte et la gestion des déchets ou au sein des services administratifs, leur professionnalisme et leur dévouement incarnent l'esprit du service public que nous défendons.

Alors que nous allons acter le rapport d'activité 2023, nous pouvons être fiers du chemin parcouru et de l'héritage transmis par mes prédécesseurs, Francis TUJAGUE et Maurice LAVAGNA. Les défis pour 2024 seront nombreux, mais je suis convaincu qu'ensemble, avec la même énergie et le même esprit de coopération, nous continuerons à faire du Pays des Paillons un territoire d'avenir, solidaire, durable et à taille humaine.

Pour conclure, je vous invite à découvrir ce rapport, à vous en saisir, et à partager vos idées lors de sa présentation aux conseils municipaux et des débats qui s'en suivront. Ensemble, bâtissons une Communauté de communes toujours plus proche de ses habitants et tournée vers l'avenir.

Avec mes sentiments dévoués,

Cyril PIAZZA

Président de la Communauté de
Communes du Pays des Paillons

Table des matières

1	Présentation de la Communauté de Communes	6
1.1	Présentation générale	6
1.2	Périmètre géographique	6
1.3	Situation de l'activité économique	7
1.4	Les instances délibérantes	7
1.4.1	Le conseil communautaire	7
1.4.2	Le bureau communautaire	9
1.4.3	Les commissions.....	9
1.4.4	Les groupes de travail	9
2	Exercice des compétences obligatoires.....	9
2.1	Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire	9
2.1.1	Pôles d'échange Multimodaux.....	9
2.1.2	Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)	9
2.1.3	Projet d'autoconsommation : aménagement de grappes photovoltaïques	10
2.1.4	Déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques	10
2.1.5	Plan vélo	11
2.1.6	Baux des fermes communautaires	11
2.2	Actions de développement économique	11
2.2.1	Soutien à l'association Initiative Nice Cote d'Azur (INCA)	11
2.2.2	Soutien à l'association Remplacement Agriculteurs	12
2.2.3	Étude de revitalisation sur le site de Peïra-Cava à Lucéram.....	12
2.2.4	Développement touristique.....	13
2.3	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions..	15
2.4	Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.....	15
2.5	Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	16
2.5.1	L'organisation de la régie	16
2.5.2	La prévention des déchets.....	16
2.5.1	Les collectes et apports en déchèteries	17
2.5.3	Le budget de la régie.....	18
2.5.4	Les travaux réalisés sur Ecoval.....	18
3	Exercice des compétences supplémentaires.....	18
3.1	Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire	18
3.1.1	Route du REMAURIAN	18
3.1.2	Route des MORTISSONS	19

3.2	Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire	19
3.3	Élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics	19
3.4	Établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques	19
3.5	Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs	20
3.5.1	Les salles de spectacles communautaires	20
3.5.2	Les spectacles hors salles communautaires	21
3.5.3	Les chapiteaux.....	21
3.5.4	La maintenance des salles communautaires.....	21
3.5.5	La Maison de la Musique et de la Danse.....	23
3.6	Enfance et jeunesse.....	24
3.6.1	Petite enfance	24
3.6.2	Enfance et jeunesse.....	30
4	Les fonctions supports	34
4.1	Finances	34
4.1.1	Budget principal	34
4.1.2	Budget annexe.....	36
4.1.3	Répartition des dépenses par habitant pour chaque compétence	36
4.1.4	Dette	36
4.1.5	Extinction de la dette	37
4.1.6	Faits marquants 2023 :.....	37
4.2	Ressources Humaines	37
4.2.1	Description des effectifs	37
4.2.2	Formation du personnel	38
4.2.3	Le service Ressources Humaines en quelques chiffres.....	38
4.2.4	Faits marquants de l'année	39
4.3	Commande publique	39
4.3.1	Externalisation des achats	39
4.3.2	Procédures notifiées durant l'année	40
4.4	Protocole de l'établissement.....	40
4.5	Communication de la CCPP	42

1 Présentation de la Communauté de Communes

1.1 Présentation générale

Dans le cadre de la loi n°99-553 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire¹, l'association pour le développement du Pays des Paillons a été constituée en 2000. Le Pays des Paillons est un territoire de moyenne montagne, situé à l'extrémité de l'arc alpin, limité au sud par la conurbation azurée et le littoral méditerranéen, et au nord par les hauts massifs du Mercantour. Sa topographie est marquée par des vallées étroites et un relief de montagne.

La communauté de communes a été créée par arrêté préfectoral du 17 décembre 2003 à effet du 1^{er} janvier 2004 sur un périmètre géographique identique à celui de l'association².

Son siège se situe à Blausasc.

1.2 Périmètre géographique

Onze communes en sont membres, dont la plus peuplée est Contes avec 7.534 habitants. L'établissement rassemblait 21.669 habitants au 1^{er} janvier 2023. Il se situe entre la métropole Nice Côte d'Azur et la communauté d'agglomération de la Riviera Française.

Carte n° 1 : Situation géographique de la communauté de communes



Source : www.comersis.com.

¹La loi prévoyait notamment qu'un territoire présentant une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, pouvait être reconnu à l'initiative de communes comme ayant vocation à former un pays.

²L'association a servi d'instance de réflexion pour le développement du territoire et a porté des actions en propre, hors du champ des compétences de la communauté de communes. L'association a été dissoute le 14 mars 2018 et la communauté de communes en a repris l'actif et le passif dans ses propres comptes.

1.3 Situation de l'activité économique

L'activité industrielle, avec les fabriques de ciment Lafarge et Vicat, tend à laisser place à une économie de services, qui caractérise les zones touristiques proches du littoral. Les données socio-démographiques témoignent d'une population résidente d'actifs occupant en majorité un emploi au sein des territoires voisins, essentiellement celui de la métropole niçoise, voire en Principauté de Monaco.

La concentration de l'emploi³ sur le territoire (45,8 %) est plutôt faible par comparaison à des territoires proches ou de taille comparable. L'indice ressort à 53,2 pour la communauté d'agglomération voisine. En effet, la proximité avec des pôles économiques majeurs tels que Nice, Monaco, et Sophia-Antipolis attire de nombreux actifs à s'installer dans le Pays des Paillons. Ces derniers profitent d'un foncier plus accessible que dans d'autres zones de la Côte d'Azur tout en conservant leur emploi à l'extérieur du territoire. Cette particularité constitue un atout pour le cadre de vie et la démographie de notre communauté, même si elle influe mécaniquement sur le taux de concentration de l'emploi local.

D'autres données confirment cette évolution, comme le taux d'équipement automobile : 47,9 % des ménages possèdent deux véhicules, contre 26,3 % à l'échelon départemental. Les déplacements pendulaires domicile-travail conduisent à une saturation importante du réseau routier principal, la RD 2204 qui relie le territoire de la communauté de communes à Nice. La présence de transports en commun, bus et réseau ferroviaire (cinq gares sont actuellement desservies), ne parvient pas à réduire l'encombrement routier⁴.

1.4 Les instances délibérantes

1.4.1 Le conseil communautaire

1.4.1.1 La répartition des sièges au sein du conseil communautaire

Celle-ci a été décidée en vertu d'un accord local prévu à l'article L. 5211-6-1 du CGCT. Il compte 30 élus, issus des 11 communes membres. La répartition des sièges a été définie dans les statuts pour permettre la représentation la plus importante possible des plus petites communes de l'EPCI.

Tableau n° 1 : Répartition des sièges au conseil communautaire

Commune	Population (2020)	Nombre de délégués	Population représentée par délégué
Bendejun	950	2	475
Berre-les-Alpes	1 227	2	614
Blausasc	1 659	2	830
Cantaron	1 285	2	643
Coaraze	817	2	409
Contes	7 544	9	838
L'Escarène	2 563	3	854
Lucéram	1 264	2	632
Peille	2 287	3	762
Peillon	1 445	2	723
Touët-de-L'Escarène	306	1	306

Source : statuts de la communauté de communes du Pays des Paillons.

1.4.1.2 Fonctionnement

En 2023, le conseil communautaire s'est réuni 6 fois, ce qui est conforme à la périodicité minimale, fixée à une réunion par trimestre, par l'article L. 2121-7 du CGCT : 104 délibérations ont été examinées en conseil communautaire, dont la majorité d'entre elles résulte d'un vote à l'unanimité des membres présents ou représentés.

³L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre total d'emplois proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident Source : Insee.

⁴Document de présentation du Schéma de cohérence territoriale du Pays des Paillons.

1.4.1.3 Les élus communautaires en 2023

Le président et les vice-présidents :

 CYRIL PIAZZA Président de la Communauté de Communes du Pays des Paillons Maire de Peille	 FRANCIS TUJAGUE 1^{er} Vice-président délégué au personnel communautaire et aux finances Maire de Contes	 PIERRE DONADEY 2nd Vice-président délégué aux déplacements et au développement touristique Maire de l'Escarène	 MAURICE LAVAGNA 3^e Vice-président délégué aux travaux Maire de Berre-les-Alpes	 MICHEL LOTTIER 4^e Vice-président Maire de Blausac	 GERARD BRANDA 5^e Vice-président délégué à la gestion en régie de la collecte des déchets Maire de Cantaron
 JEAN-MARC RANCUREL 6^e Vice-président délégué à l'aménagement du territoire Maire de Peillon	 CHRISTINE BEILLE TOURSCHER 7^e Vice-présidente déléguée à la sécurité, la sûreté et la gestion des risques Maire de Bendejun	 MICHEL CALMET 8^e Vice-président délégué au développement économique Maire de Lucéram	 MONIQUE GIRAUD-LAZZARI 9^e Vice-présidente déléguée à la politique communautaire culturelle Maire de Coaraze	 NOËL ALBIN 10^e Vice-président délégué à la petite enfance et à la jeunesse Maire de Toult-de-l'Escarène	

Les conseillers communautaires :

 CHRISTIAN DRAGONI Premier adjoint de Bendejun	 MARTINE BRUN Adjointe au maire de Berre-les-Alpes	 EVELYNE LABORDE Premier adjointe de Blausac	 MICHELE MAUREL Adjointe au maire de Contes	 GERARD DE ZORDO Adjoint au maire de Contes	 NADINE EZINGEARD Adjointe au maire de Contes
 SANDRINE BARRALIS Deuxième adjointe de Cantaron	 GERARD SARAMITO Premier adjoint de Coaraze	 ALAIN ALESSIO Premier adjoint de Contes	 ARMAND GASIGLIA Adjoint au maire de Contes	 LYKKE SAVIANE Adjointe au maire de Contes	 ALAIN MICHELLIS Adjoint au maire de Contes
 CHRISTIANE BLANC-RICORT Première adjointe de Lucéram	 BÉATRICE ELLUL Adjointe au maire de Peille	 SERGE CASTAN Adjoint au maire de Peille	 NICOLE COLOMBO Adjointe au maire de Contes	 MARIE-THERESE BARRIOS-BRETON Première adjointe de l'Escarène	 JEAN-CLAUDE VALLAURI Adjoint au maire de l'Escarène
 GERMAINE MILLO Adjointe au maire de Peillon					

1.4.2 Le bureau communautaire

En 2023, le bureau est composé d'un président et de 10 vice-présidents ainsi tous les maires des communes membres font partie du bureau et participent activement aux décisions prises par celui-ci.

Il s'est réuni 12 fois au cours de l'année 2023 et a examiné 142 points dont 9 décisions.

1.4.3 Les commissions

Dans le cadre de ses compétences, des commissions thématiques de travail ont été créées par le conseil communautaire au regard des enjeux et des différents champs de compétence de la Communauté de Communes, en lien avec le domaine d'intervention des vice-présidents.

Elles ont un rôle consultatif et sont présidées par un membre du bureau en charge de la délégation correspondante.

1.4.4 Les groupes de travail

Des groupes de travail et des délégations ont été attribuées aux membres du bureau pour permettre un travail structuré. Les groupes « Ad hoc » préparent le travail des commissions en amont des commissions et des conseils communautaires.

2 Exercice des compétences obligatoires

2.1 Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

2.1.1 Pôles d'échange Multimodaux

L'établissement dispose de deux pôles multimodaux dans un objectif d'articulation entre urbanisme et déplacements, mais aussi dans une logique d'alternative à l'utilisation de la voiture. Ces pôles sont attenants aux gares ferroviaires de Cantaron et de L'Escarène, particulièrement concernées par les déplacements en train.

2.1.1.1 PEM de Cantaron

La convention d'entretien du Pôle a été renouvelée avec la Mairie de Cantaron pour la période 2023 et 2024. Le montant annuel a été révisé passant de 2.500 euros à 2.750 euros.

Travaux réalisés :

Objet : Remplacement et mise en service de 3 luminaires en janvier 2023
Entreprise : LUMAZUR
Montant : 290€

Objet : Réparation clôture en février 2023
Entreprise : SRV
Montant : 990€

2.1.1.2 PEM de L'Escarène

La convention d'entretien du Pôle a été renouvelée avec la Mairie de L'Escarène pour la période 2023 et 2024. Le montant annuel est de 2.500 euros.

2.1.2 Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le diagnostic territorial du PCAET a été finalisé et la synthèse de celui-ci a été présentée à la Commission développement durable de la CCPP début avril 2023.

Le diagnostic a été axé sur 8 thématiques :

- Les réseaux de distribution d'énergie ;
- La consommation d'énergie ;
- La production d'énergie ;
- La facture énergétique du territoire ;
- Les émissions de gaz à effet de serre du territoire ;
- Les puits de carbone ;
- Les enjeux d'adaptation aux effets du dérèglement climatique ;
- La qualité de l'air.



La stratégie a été validée en Conseil Communautaire le 11 avril 2023.

L'élaboration du plan d'actions a été engagée avec les services. Il porte des actions relatives à la mobilité verte, la gestion de l'eau potable et des déchets, l'efficacité énergétique de l'habitat résidentiel notamment.

En parallèle, une mission d'Evaluation Environnementale Stratégique a été lancée. Elle est obligatoire et vise à vérifier que le PCAET tient compte de l'ensemble des enjeux environnementaux.

Le diagnostic et la stratégie du PCAET, ont été adoptés par le conseil communautaire en 2023. Le plan d'action reste en cours d'élaboration et devrait aboutir en 2025.

2.1.3 Projet d'autoconsommation : aménagement de grappes photovoltaïques

En 2023, le bureau d'études TB Project a réalisé 3 études à la demande de la CCPP pour le déploiement de panneaux photovoltaïques sur le territoire du Pays des Paillons :

- Etude d'avant-projet : 5 760 € TTC ;
- Etude d'implantation 8 352 € TTC ;
- Etude de déploiement 4 608 € TTC.

Ces premiers éléments de diagnostic ont permis d'identifier sur chaque commune le potentiel d'installations photovoltaïques sur le territoire et d'effectuer un premier chiffrage des investissements nécessaires pour mener à bien ce projet.

Il a également été proposé de mener une expérimentation d'autoconsommation collective et de débiter les installations en sélectionnant deux grappes :

- A Contes : installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments intercommunaux et communaux ;
- A L'Escarène : installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments intercommunaux et sur le Pôle d'échange multimodal (PEM).

L'une des dernières études menées en 2023 a permis de dévoiler que le taux d'autoconsommation collective ne serait pas optimum avec le rayon de 2 kilomètres entre producteurs et consommateurs comme le prévoit la réglementation.

Une délibération au Conseil Communautaire du 11 décembre 2023 a autorisé le Président de la CCPP à solliciter le Ministre de la transition écologique pour bénéficier d'un périmètre d'autoconsommation collective élargi pour permettre d'intégrer toutes les communes de l'intercommunalité.

2.1.4 Déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques

La communauté de communes a engagé en 2023 l'installation d'un réseau de 21 bornes de recharge pour véhicules électriques. La société Monégasque de l'électricité et du gaz (SMEG) est chargée de la gestion de l'opération pour une durée de 20 ans (fourniture, pose, exploitation et maintenance).

Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) couvrant l'ensemble des communes intéressées a été lancée dans l'objectif de sélectionner une entreprise qui ait en charge du déploiement, de la fourniture et de l'exploitation d'un réseau de 21 bornes. La société Monégasque de l'électricité et du gaz (SMEG) a été sélectionnée.

Elle est chargée de la gestion de l'opération pour une durée de 20 ans.

Le schéma d'implantation des bornes sur le territoire a été validé le 15 septembre 2023.



Ce document prévoit l'installation de :

- 1 borne à Bendejun ;
- 1 borne à Berre-les-Alpes ;
- 1 borne à Cantaron ;
- 1 borne à Coaraze ;
- 6 bornes à Contes ;
- 4 bornes à L'Escarène ;
- 2 bornes à Lucéram ;
- 1 borne à Peille ;
- 4 bornes à Peillon.



2.1.5 Plan vélo

Un COPIL « plan vélo des Paillons » a été organisé en mai 2023, à l'issue duquel, un document de priorité a identifié 3 axes :

- a) Vélo du quotidien
- b) Outil touristique
- c) Interconnexion entre les deux

La convention signée avec l'ADEME en novembre 2022 dans le cadre du programme Avélo2 prévoyait 120 000 euros de dépenses sur 2023 et 2024 (20 abris-vélos, 3 ateliers de réparations vélos, station de gonflage et 2 campagnes de communication). Des projets devraient aboutir en 2024.

2.1.6 Baux des fermes communautaires

2.1.6.1 Ferme des garfes

Travaux réalisés

Objet : Remplacement de la ligne d'alimentation et du tableau électrique du bâtiment d'habitation
Montant : 4 667,40 € TTC.

2.1.6.2 Ferme de la sousta

Travaux réalisés

Objet : Abattage et élagage de chênes (à la demande des locataires)
Entreprise : Christophe Elagage
Montant : 1.800€ TTC

Objet : Remplacement fosse septique : mise en place de filtres roseaux en juillet 2023
Entreprise : Assainissement Cote d'Azur (ACA)
Montant : 21.960,00 € TTC

2.2 Actions de développement économique

2.2.1 Soutien à l'association Initiative Nice Côte d'Azur (INCA)

Depuis 2019, la Communauté de Communes conventionne avec l'association Initiative Nice Côte d'Azur (INCA) qui a pour objet d'accompagner techniquement et financièrement les projets de création ou de reprise d'entreprises ou de développement des entreprises, avec le but de les rendre pérennes.

La base de participation financière de la Communauté de Communes de 6.000,00 € annuels.

En 2023, 5 projets ont été portés dans les Paillons portant sur 19 emplois et un montant total de prêt d'honneur par l'association de 52.000€.

31/12/2023 Communes	Projets	Emplois	Prêt d'Honneur	Montant PH	PHS accordés	Montant PHS	PHCR	Montant PHCR	Financement bancaire
CC du Pays des Paillons		5	19	7	52 000 €	0	0€	7 26 000 €	1 010 155 €
Contes		3	14	3	32 000 €	0	0€	3 16 000 €	855 000 €
Lucéram		1	3	2	12 000 €	0	0€	2 6 000 €	30 155 €
Peille		1	2	2	8 000 €	0	0€	2 4 000 €	125 000 €

2.2.2 Soutien à l'association Remplacement Agriculteurs

Comme en 2022, la CCPP a versé une subvention de 1.500 € à l'association « *Service de Remplacement Alpes-Maritimes* ».

Cette association a pour vocation de remplacer les exploitants agricoles sur leurs exploitations en cas d'absences, choisies ou subies. Le remplacement est utilisé durant des périodes limitées afin de leur permettre de s'absenter, se former, prendre des congés, s'investir dans les organisations professionnelles agricoles sans que cela remette en cause la pérennité de leurs outils de travail.

L'attribution de cette aide a été reconduite en 2023 pour le même montant.

L'association « service de remplacement des Alpes-Maritimes » a 158 exploitations agricoles adhérentes réparties sur tout le département.

Voici les statistiques arrêtées au 31 octobre 2023 sur le territoire de la CCPP :

- Bendejun - 3 adhérents ;
- Cantaron - 1 adhérent ;
- Coaraze - 2 adhérents ;
- Contes - 3 adhérents ;
- Touët de L'Escarène - 1 adhérent.

Les objectifs principaux pour 2023 étaient de réaliser 15 journées de remplacement des agriculteurs des Paillons.

En termes de nombres d'heures de remplacement, 6 salariés résidant sur le territoire du Pays des Paillons se sont partagés, 1765 heures de travail soit l'équivalent de 189 jours de travail entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2023.

2.2.3 Étude de revitalisation sur le site de Peïra-Cava à Lucéram

En fin d'année 2023, une étude a été lancée avec le concours de l'Agence06 pour la redynamisation du site touristique historique de Peïra-Cava, station de ski de fond la plus ancienne des Alpes-Maritimes. L'objectif de cette étude est d'élaborer un projet d'envergure conjuguant tourisme vert, familial et sportif, mais aussi la restauration architecturale dans le cadre du développement économique et de la vie locale.

Suite à un appel d'offres, durant le premier semestre 2023, pour trouver un bureau d'études afin d'élaborer la stratégie de développement territorial de la station Peïra-Cava à Lucéram et étudier la programmation urbaine sous forme de plan guide, c'est le Médiéval-AFDP (cabinet principal) qui a été retenu dans le cadre d'une association avec plusieurs autres cabinets pluridisciplinaires : Sempervirens (urbanisme et paysage), Croisée d'archi (architecture), CM Economistes (économie de la construction) et Siretec (ingénierie). L'Agence 06 fera office d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Cette étude permettra à Lucéram Peïra-Cava et à la Communauté de Communes du Pays des Paillons de disposer « in fine » d'un plan guide de revitalisation, complété d'un programme phasé lui permettant d'engager les actions conformément à ses ambitions et capacités financières.

Le coût de cette étude est de 151.740 € TTC avec une participation de l'Etat à hauteur de 88.000 € et du Conseil départemental des Alpes-Maritimes pour un montant de 30.000 €.

2.2.4 Développement touristique

La communauté de communes ne dispose pas d'un office de tourisme, certaines communes proposent des animations par le biais de « maison du patrimoine » sur la commune de Coaraze et de « maison du pays » dans les communes de Berre-les-Alpes et Lucéram.

Pour la promotion de son territoire, diverses opérations de promotion touristique sont menées par la CCPP, comme des « éduc-tours » (circuits de promotion et d'information), la réédition de documents de promotion touristiques, la promotion sur les réseaux sociaux, et la participation aux divers salons touristiques. S'agissant de ce dernier point, la CCPP bénéficie du partenariat avec le comité régional du tourisme Côte d'Azur France (CRT).

De plus depuis 2023, la communauté de communes est adhérente de la plateforme d'information touristique APIDAE.

2.2.4.1 Le calendrier 2023 des événements auxquels a participé l'établissement

Du 31 mars au 02 avril 2023 : 1^{er} salon ID Week end de la CCPP : une première expérience au top pour notre beau territoire des Paillons !

Cette collaboration avec le Comité Régional du Tourisme Côte d'Azur France et le Département 06 est le début d'une longue aventure

Le Pays des Paillons est fier d'avoir participé durant 3 jours à ce salon pour promouvoir ses 11 communes.

Merci à Brasserie des Lignes La Brasserie Berroise et L'atelier de Lorenzia biscuiterie artisanale pour leurs animations ayant attiré un grand nombre de visiteurs.



15 juin 2023 : Guide Costa Azzura : LE PAYS DES PAILLONS PORTÉ EN ITALIE 🇮🇹

Dans le cadre du partenariat entre CCPP 06 Pays des Paillons et Côte d'Azur France, le territoire des Paillons fait sa promotion touristique en Italie.

Le Vice-président représentant le groupe de travail Développement touristique, Jean Marc Rancurel et le Président de la Communauté de Communes, Cyril Piazza, ont assisté au lancement du Guide officiel de la CCI italienne de Nice « COSTAZZURRA », au Radisson Blu Hôtel à Nice, en présence de Patricia Dalmasso, Présidente de la Chambre de Commerce Italienne de Nice et Alexandra Borchio-Fontimp, Présidente du CRT Côte d'Azur France, Sénatrice et Conseillère départementale des Alpes-Maritimes.

« Le Pays des Paillons, au même titre que les autres territoires azuréens, a une belle page qui lui est consacrée dans ce guide porté à l'international » souligne avec fierté le Président, Cyril Piazza.

29 juin 2023 : Guide de l'Été CRT-Nice Matin

Le groupe Nice Matin a célébré, dans le sublime écrin de verdure de la Vague de Saint-Paul, à Saint-Paul de Vence, le lancement du Guide de l'Été 2023, réalisé en collaboration avec notre partenaire le CRT Côte d'Azur France.

Alexandra Borchio-Fontimp, Présidente du CRT Côte d'Azur France, Sénatrice de la culture et commission, s'est félicitée du partenariat réalisé avec le groupe Nice Matin « *Il est important d'avoir un média de proximité, une presse quotidienne régionale dans notre département qui soit aussi dynamique* » avant d'ajouter « *On a la chance de bénéficier d'un moyen et d'un haut pays exceptionnel. C'est l'axe central de ce Guide de l'Été. Le CRT continuera d'être aux côtés de ses partenaires pour dynamiser cette véritable pépite de notre territoire qu'on aime défendre* ».

06 juillet 2023 : Petit Futé

La cérémonie consacrée à la sortie de la dernière édition du Petit Futé, au château de la Bégude à Opio, a été l'occasion pour tous les partenaires du Comité Régional du Tourisme de se retrouver le temps d'une soirée conviviale. Elle a notamment permis le lancement de la saison estivale, qui démarre pour les professionnels du tourisme et aussi, pour les touristes.

Alexandra Borchio-Fontimp, Présidente du CRT Côte d'Azur France, Sénatrice et Conseillère départementale des Alpes-Maritimes a remercié Isabelle Drezen, Responsable des éditions du Petit Futé, pour ce bel ouvrage qui est une référence en matière de guide touristique « *il s'adresse aussi bien aux visiteurs du monde entier comme à chacun d'entre nous qui avons la chance de vivre dans cette sublime destination, qu'est la Côte d'Azur.* »

**12 juillet 2023 : Promotion touristique à l'Hippodrome**

Le Comité Régional de Tourisme Côte d'Azur France a proposé une soirée avec au programme : un village de stands artisanaux, une ambiance musicale et un spectacle de lumières avec des danseurs, acrobates et échassiers.

En sa qualité de partenaire La Communauté de Communes du Pays des Paillons a présenté un stand avec une animation gourmande et locale avec L'atelier de Lorenzia biscuiterie artisanale.



28 septembre 2023 : Plan d'actions CRT pour 2024

Le Comité Régional du Tourisme Côte d'Azur France présentait son plan d'actions 2024, au château de Crémat, à Nice, en présence de nombreux partenaires, dont le Département des Alpes-Maritimes et la Communauté de Communes du Pays des Paillons.

2.3 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) relève d'une compétence obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018. Entre autres, ce sont les mesures menées sont les confortements de berges, de seuils, des études et l'entretien de systèmes d'endiguement, l'installation de systèmes de mesures de crues et un programme d'entretien des bords de berges.

Elle a été transférée dans le même temps au syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau maralpin (SMIAGE), dont la communauté de communes est membre.

En 2023, c'est l'exécution du contrat territorial pluriannuel entre le SMIAGE et la communauté de communes 2022-2025 qui s'applique.

En 2023 la cotisation de la CCPP dans le cadre de ce contrat territorial a été d'un montant de 334.620 €, mais le coût total des différentes actions et de la participation aux frais de structure du SMIAGE s'élèvent à 521.916 €.

Les actions réalisées sur le territoire des Paillons en 2023 et les montants correspondants sont :

- Entretien et travaux en cours d'eau : 59.730 € ;
- Confortements de berges : 355.336 € ;
- Lutte contre les espèces invasives : 22.547 € ;
- Mise en place de repères de crues et de stations de mesure : 926 € ;
- Sensibilisation des élèves de différentes écoles au risque inondation : 6.870 € ;
- Entretien des digues : 11.649 € ;
- Etudes diverses : 3.898 €.

2.4 Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence « *aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage* » a été transférée à la CCPP.

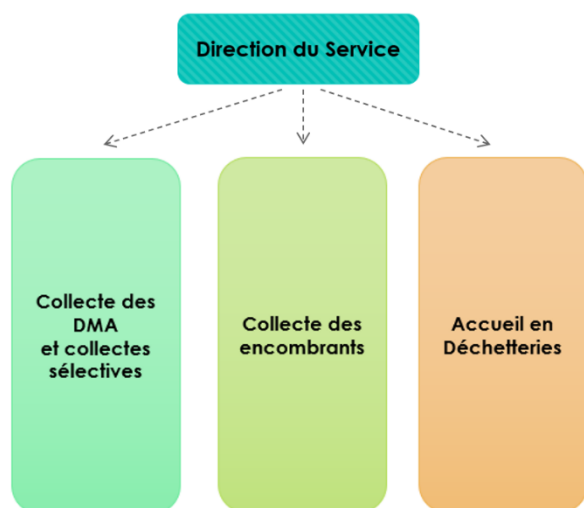
Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage des Alpes-Maritimes de 2015 prévoyait la création de 840 à 1.130 places de caravanes réparties sur 28 communes, dont celle de Contes (avec 30 à 40 emplacements en individuel) qui a prévu dans son PLU une parcelle pour répondre aux éventuels besoins.

Aucune infrastructure n'a été créée par l'EPCI à ce titre.

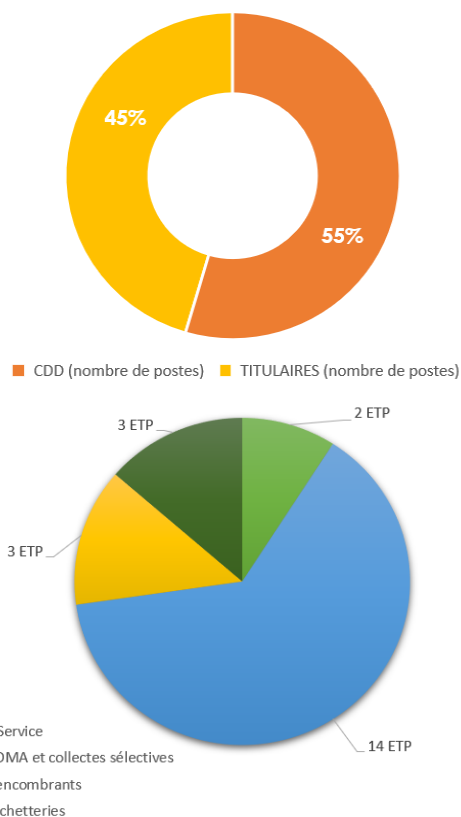
Un schéma 2023-2029 devrait être approuvé en 2024 par arrêté préfectoral ; toutefois aucun besoin avéré ne s'est manifesté en 2023 sur le territoire des Paillons.

2.5 Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

2.5.1 L'organisation de la régie



Répartition des contrats



2.5.2 La prévention des déchets

Signature du contrat d'objectif :

La Communauté de Communes du Pays des Paillons a signé avec la Région Sud un Contrat d'Objectifs. Celui-ci a pour vocation d'aider notre établissement public à augmenter ses performances de tri sélectif tout en diminuant ses tonnages d'ordures ménagères résiduelles.

Pour cela, voici les actions phares qui ont débutées en 2023 :

- Lancement et attribution d'un marché à procédure adapté pour la réalisation d'une étude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets.
- Lancement et attribution d'un marché à procédure adapté pour la réalisation d'une étude dans le cadre de l'élaboration et du suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés PLPDMA 2023-2029.
- Poursuite de la distribution des composteurs individuels avec :
 - 126 composteurs distribués gratuitement en 2023,
 - + de 3.200 composteurs distribués depuis le lancement en 2017,
 - Un coût total porté par la CCPP de + de 120.000€ HT.

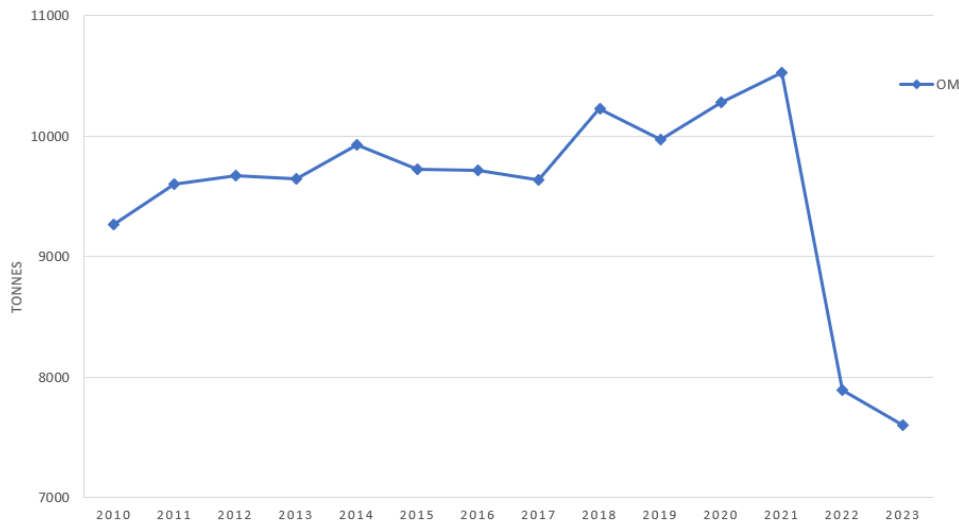


Semaine du Développement Durable :

Participation à la 2^{ème} édition de la Semaine du Développement Durable avec notamment le nettoyage des déchets abandonnés sur les rives du Paillon. Grâce à la mobilisation de nombreux enfants et adultes cette action a permis de collecter 80 kilos de déchets en seulement quelques heures.

2.5.1 Les collectes et apports en déchèteries

2.5.1.1 Les ordures ménagères résiduelles



En 2023, ce sont 7.601 tonnes d'ordures ménagères résiduelles qui ont été collectées, soit une baisse de 4% par rapport à 2022.

C'est une moyenne de 352 kg par habitant par an (kg/hab/an) ; la moyenne départementale reste à 382 kg/hab/an.

2.5.1.2 Le tri sélectif : tonnages globaux

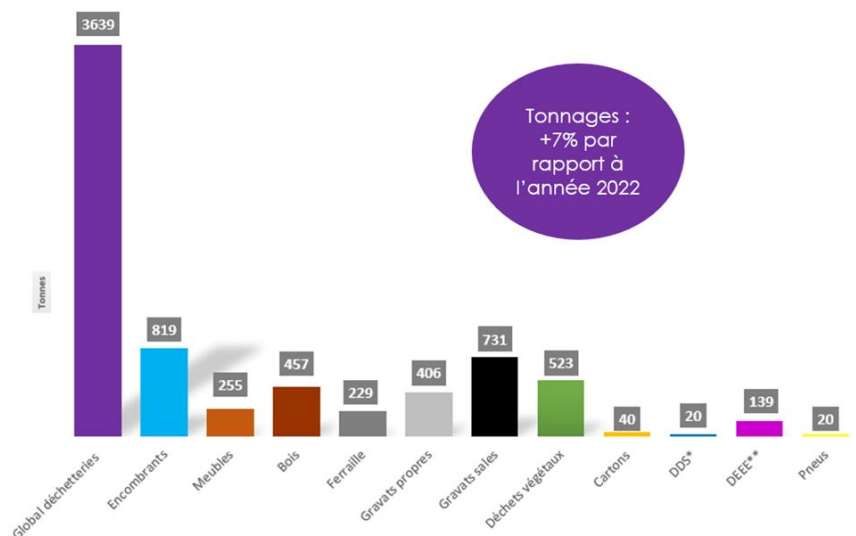
En 2023, ce sont 872 tonnes de collectes sélectives qui ont été collectées : 397 tonnes de verre, 270 tonnes d'emballages, et 205 tonnes de papiers.

C'est une moyenne de 40 kg par habitant par an (kg/hab/an) ; la moyenne départementale reste à 72 kg/hab/an.

2.5.1.3 Les déchèteries

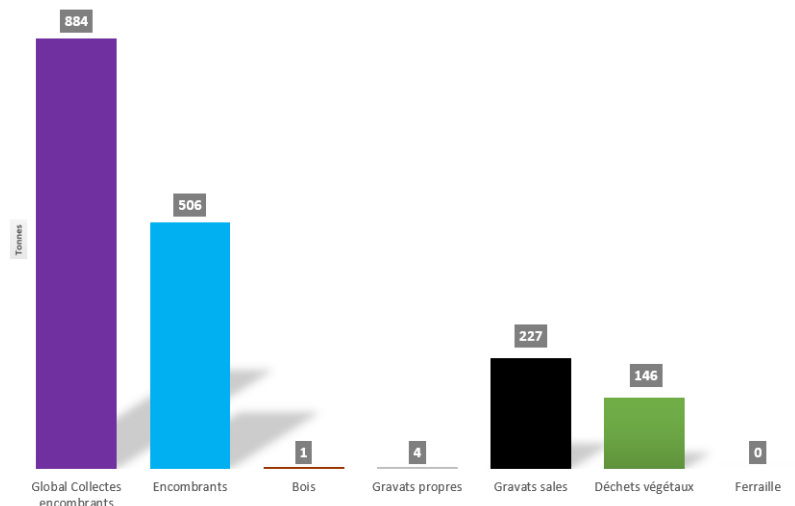
En 2023, 21.666 passages à ECOVAL PAILLONS (soit 2.519 passages de plus qu'en 2022). Ce sont 3.639 tonnes de déchets réceptionnés dans les infrastructures communautaires.

C'est une moyenne de 168,7 kg par habitant par an.



2.5.1.4 Les encombrants

En 2023, ce sont 884 tonnes de collectes d'encombrants collectées sur le territoire.



2.5.3 Le budget de la régie

La taxe d'enlèvement d'ordures ménagères, vise à couvrir l'ensemble des frais de collecte et de traitement de manière équilibrée.

Selon le compte administratif 2022, faisant état charges de fonctionnement d'un montant de 4.382.703 € et de charges d'investissement d'un montant de 181.525 €, le taux de TEOM a été maintenu en 2023 à 17,90%.

Le compte administratif 2023 fait état charges de fonctionnement d'un montant de 4.758.285 € et de charges d'investissement d'un montant de 371.218 €.

2.5.4 Les travaux réalisés sur Ecoval

Objet : Tailles d'arbres menaçants

Entreprise : Performance Elagage

3 Exercice des compétences supplémentaires

3.1 Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

3.1.1 Route du REMAURIAN

Entretien courant :

Elagage/débroussaillage sur 2,7 km (vallon de la cascade- arrêt bus Coaraze)

Falaise du Rémaurian :

Nettoyage voirie

Suite intempérie du 18/09/23 après-midi

Montant : 4.400€.

Purge filets réalisée

le 02/11/23

Montant : 4.500€.

Suivi des cibles/falaise

en avril 2023 par Entreprise CTH ingénierie

Montant : 1350€



Pont Quartier de la Lèbre :

Mission de contrôle confiée à Ginger Ingénierie en Décembre 2023.

3.1.2 Route des MORTISSONS

Réalisation du mur de soutènement/ secteur entrée des Mortissons

Etudes géotechniques lancée en octobre 2023 :
Cabinet Azur Geologic sollicité pour la réalisation d'une mission G2 PRO (5.700€) et G4 (3.700€)

Travaux réalisés par PRPT : reprise de 11 mètres linéaires de mur

Démolition ouvrages divers (murs, rampe béton)

Protection des parois et évacuation des déblais



Réalisation d'une semelle béton puis pose et fourniture de modules Betotitan XL

Montant : 38.568€ HT

Panneaux de voirie, devis sollicité auprès de RN7 pour 710€

3.2 Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire

La CCPP a poursuivi en 2023 son partenariat avec le conseil départemental sur le dispositif SARE dont le but de mettre à disposition des administrés des conseils et un accompagnement pour la rénovation énergétiques de leurs logements.

Pour y parvenir, des permanences ont été mises en place sur le territoire au siège de la CCPP et à la maison France services de l'Escarène.

3.3 Élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics

Dans le cadre de la compétence « *élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics* » (PAVE), la communauté de communes a installé une commission intercommunale d'accessibilité en 2008 dont l'action a abouti en 2009 à l'adoption du plan par le conseil communautaire. La commission intercommunale compétente a été recomposée en 2020.

En 2023, l'exercice de la compétence n'a induit aucune dépense d'investissement ni de fonctionnement.

3.4 Établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques

La compétence « *établissement et exploitation d'infrastructure et de réseaux de communications électronique* » a fait l'objet d'un partenariat officialisé par une convention cadre territoriale d'investissement datant de 2015. Celle-ci est formalisée entre la CCPP, le département des Alpes-Maritimes et le syndicat mixte d'ingénierie pour les collectivités et territoire innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM), en charge du déploiement du réseau d'initiative publique des Alpes-Maritimes pour la mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur départemental d'aménagement numérique des Alpes-Maritimes.

Dans le cadre du déploiement de la fibre, le SICTIAM affiche, au 31 décembre 2023, un taux d'installation de prises éligibles au très haut débit de 68%.

La couverture du territoire est encore disparate et devrait aboutir en fin d'année 2024.

3.5 Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs

Sur tous les bâtis communautaires, gestion des vérifications périodiques, telles que :

- Vérification SSI : système incendie et de désenfumage
- Vérification des moyens de levages
- Vérification électrique
- Vérification ascenseur
- Vérification portail automatique

3.5.1 Les salles de spectacles communautaires

Elles sont situées sur les communes de Contes, L'Escarène, Berre les Alpes et Peille.

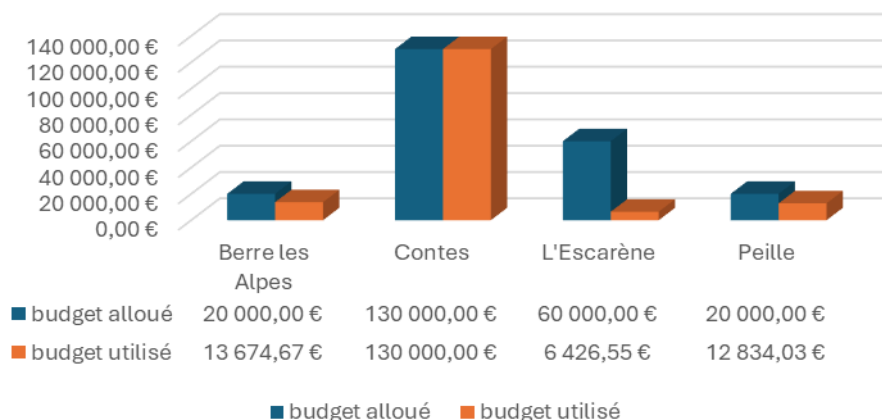
La salle de spectacle l'Escale à L'Escarène a été inaugurée le 23/01/2023.

La communauté de communes participe financièrement aux spectacles communautaires, au fonctionnement (eau, électricité, maintenance...) et à leur équipement.

Le budget alloué uniquement pour les spectacles : 230.000 € HT (hors fonctionnement).

Budget utilisé en 2023 : 162.935,25 €

budget spécifique pour les spectacles des salles
communautaires 2023



8 spectacles pour la salle de l'Hélice de Contes :

- Le principe d'incertitude avec Jean-Pierre Darroussin (théâtre),
- Piano solo « mes rêves d'orient » André Manoukian,
- Cendrillon (ballet),
- Nathalie Dessay et Pierre Boussaguet, hommage à Michel Legrand (variétés),
- La belle au bois dormant (ballet),
- Bobby Solo, una Lacrima sul viso,
- Magali Ripoll et Jérôme Anthony : ma plus belle chanson,
- Buenos Aires Desire Tango argentina (danse et chant).

3 spectacles pour la salle le Belvédère de Berre les Alpes :

- Spectacle de magie,
- Richard Cairaschi (humour),
- Les Gypsies héritage (variétés).

2 spectacles pour la salle Yvette Nicolaï à Peille :

- Il était une fois Cloclo, le show,
- Sandrine Alexi (humour).

2 spectacles pour la salle l'Escale à l'Escarène :

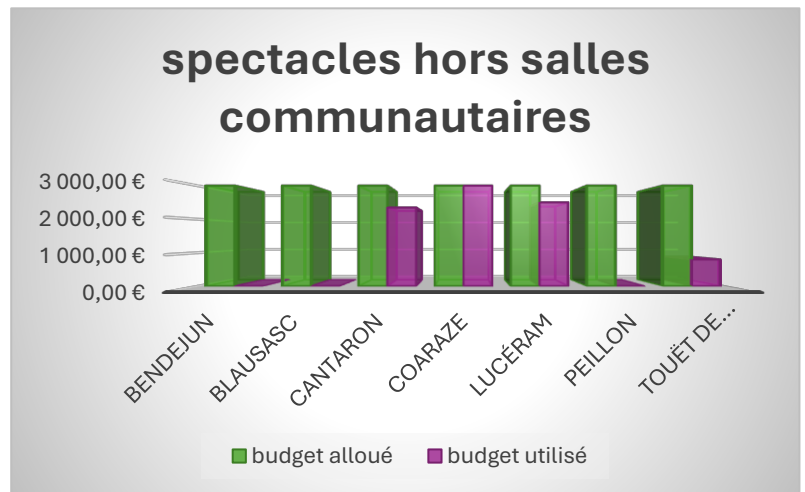
- Richard Cairaschi (humour),
- Spectacle de Noël.

3.5.2 Les spectacles hors salles communautaires

En 2023, la communauté de communes a participé à hauteur de 3.000 € HT par commune au financement de spectacles pour les communes qui n'ont pas de salles communautaires. Le thème retenu était qu'ils devaient être à destination de la jeunesse. 7 spectacles ont été programmés : 3 à Cantaron, 2 à Touët de l'Escarène, 1 à Coaraze et 1 à Lucéram (spectacles de clown, de Noël et musique classique).

Budget alloué 21 000 € HT

Budget utilisé : 8 650 € HT

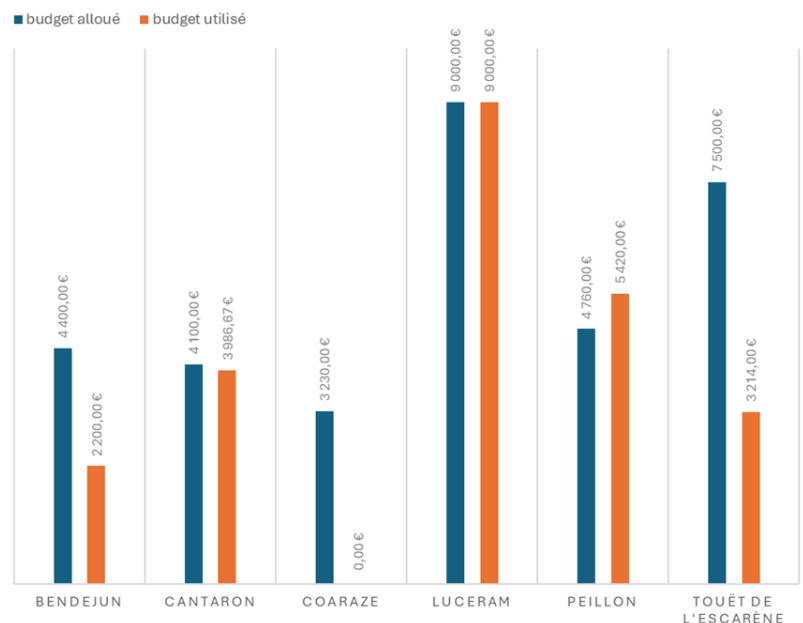


3.5.3 Les chapiteaux

La Communauté de communes participe financièrement à la location de chapiteaux pour les communes qui n'ont pas de salles communautaires et qui n'ont pas eu de financement pour en acheter un.

En 2023 :

- Budget alloué : 32.990 € HT
- Budget utilisé 23.820,67 € HT



3.5.4 La maintenance des salles communautaires

Les travaux réalisés en 2023 dans les salles communautaires :

Théâtre HELICE

Régularisation foncière :

Cabinet Lughérini sollicité afin de réaliser l'arpentage ainsi que la division volumétrique :

Montant 4.950 €. Printemps 2023.

Juin-Juillet : Rédaction de l'Acte administratif pour publication aux Hypothèques

Aout : Acte publié officiellement

Achat nacelle élévatrice :

Devis sollicité auprès de MANUTAN, 14.200€, mai 2023

Remplacement auto-laveuse :

Achat effectué auprès de SANOGIA, janvier 2023 pour un total de 5.400€

Achat projecteurs scéniques :*Entreprise DUSHOW consultée. Coût : 16.100€. Matériel posé en mai 2023*Chauffage/ Pompe à chaleur : Remplacement pompe de circulation*Contrat de Maintenance et travaux effectués par l'entreprise CPCP.**Montant : 4.800€ en octobre 2023*Ponçage espace scénique : par l'entreprise CME. Montant 2.500 €. Novembre 2023**Salle ESCALE****Equipements scéniques et textiles scénographiques**Pont de face alu avec 2 moteurs Donati 500Kg*Stop Chute Kratos safety 500KG**Entreprise : Megawatt**Montant : 11.200 €**Date janvier : 2023*Rideaux fond de scène*Mise en place de rideau de fond en velours Trianon ainsi que pose de rideaux de frise**Entreprise Volver : montant 5.900€**Février 2023*Ecran/ Cyclorama*Ecran salle spectacle, dimension : 12 mètres x 8m**Montant : 4.200€**Date : janvier 2023*1^{er} étage salle polyvalente et salle musique : pose rideaux et climatisation*Rideaux : Azur scénique**Climatisation : Merat**Montant : 9.100€**Montant : 38.800€**Date : Février 2023**Date : Juin 2023***Salle La Grave de PEILLE**Dysfonctionnement du rideau métallique intérieur secteur banque d'accueil*Réparation réalisée par l'entreprise AVS (titulaire du lot lors du marché public de construction)**Montant : 580€**Date : Avril 2023*Clôture de la Pompe à chaleur localisée à proximité de la voie ferrée, suite à vandalisations*Entreprise Crisci TP**Montant : 3.250 €**Avril 2023***Salle Berre les Alpes**Suivi Contentieux MASSILIA (accompagnement de Maitre Jacquemin) et suivi des travaux*Travaux réalisés par Monaco Etanchéité et Nice Charpente relatifs au porche d'entrée*Volet roulant métallique*Intervention Easy Door**Novembre 2023, 3.700€*Eclairage extérieur : remplacement du Bandeau LED*Entreprise LEMBLE TBI**Montant : 10.000 €*Installation machine à glaçons :*Entreprise LCI, qui assure la maintenance des équipements du secteur Cuisine**Montant : 2.100 €, Octobre 2023*

Maison Musique DANSE

Système de ventilation : Remplacement du caisson VMC

Devis et travaux en janvier 2023 assurés par l'entreprise Merat (qui bénéficie du contrat Maintenance) pour un montant de 3.489 €.

Travaux d'étanchéité verrière :

Réalisés en octobre 2023 par AL multibrico pour 900€

Remplacement Enseigne MMD :

Nouvelle enseigne par Tous à bloc rentrée 2023 : 110€

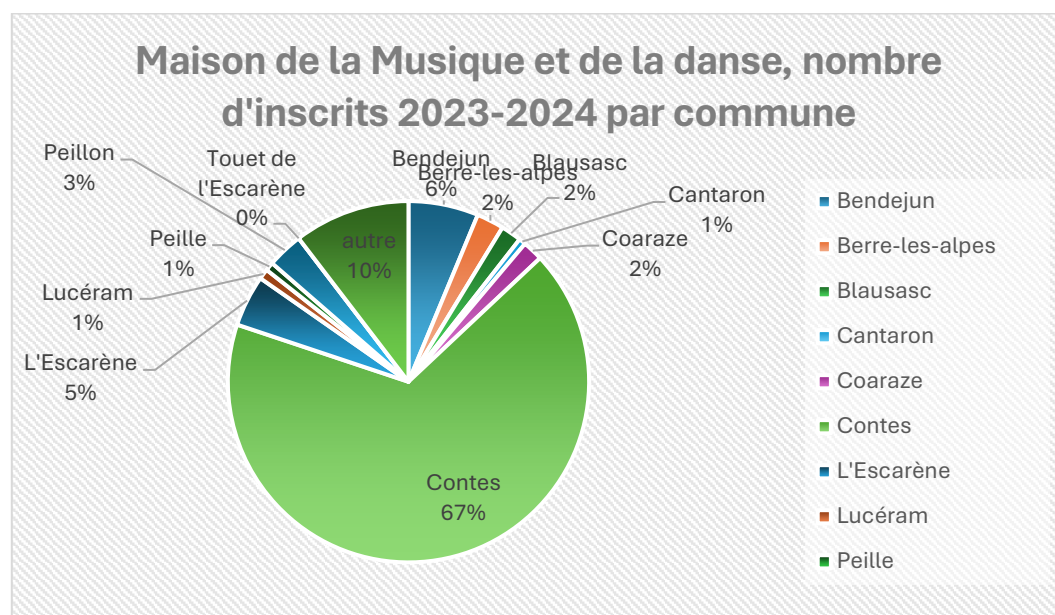
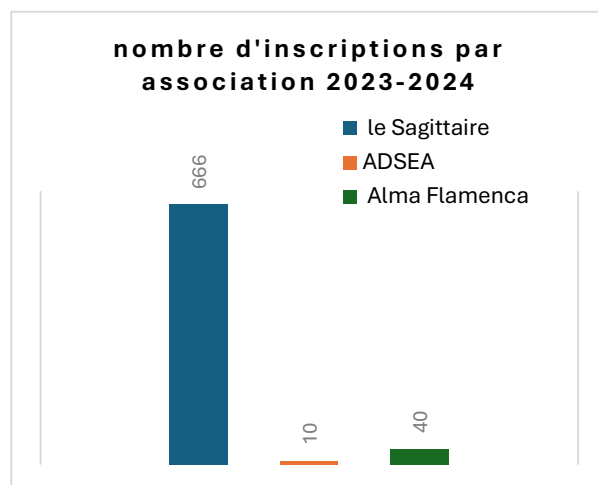
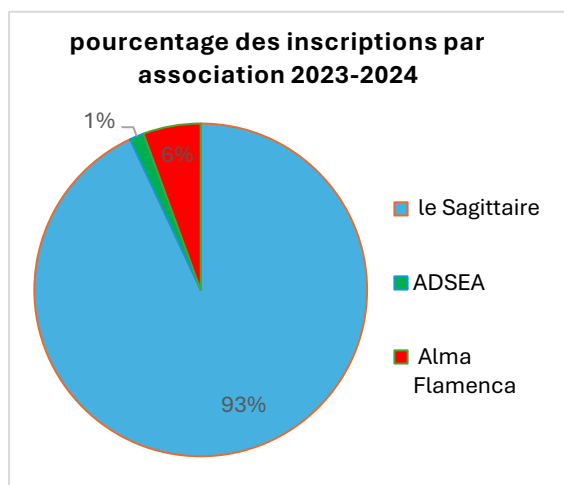
Store à bras défectueux :

Consultation engagée et travaux réalisés juillet 2023 par Vezzoli pour un montant de 5.250€

3.5.5 La Maison de la Musique et de la Danse

Comme son nom l'indique, cet équipement communautaire situé sur la commune de Contes accueille les associations qui organisent des activités autour de la musique et de la danse.

En 2023, 3 associations ont profité de cet équipement : Le Sagittaire, Alma Flamenca et l'ADSEA. Ce qui représente 654 inscrits pour 716 inscriptions à des activités (parfois multiples).



3.6 Enfance et jeunesse

3.6.1 Petite enfance

3.6.1.1 Présentation générale

La Communauté de Communes du Pays des Paillons a la compétence petite enfance. Elle s'est engagée dans une politique dynamique dans ce domaine avec la volonté d'offrir aux habitants un service diversifié et de qualité, et de lutter contre les inégalités sociales et territoriales par le développement d'une offre d'accueil adaptée.

Les actions menées depuis plusieurs années sont soutenues financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes Maritimes et le Département des Alpes Maritimes. Pour la période 2023-2026, ces actions s'inscrivent dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF.

- L'intercommunalité dispose de **trois établissements d'accueil du jeune enfant et d'une micro-crèche** pour un total de **125 places jusqu'en juillet 2023 et 135 places depuis fin août 2023**. Il est à noter qu'une place permet d'accueillir plusieurs enfants sur des temps différents.

Un guichet unique sur le territoire permet de recenser les besoins des familles et de les orienter vers les différents modes d'accueil. Il y a aussi, à disposition des assistantes maternelles, un Relais Petite Enfance (RPE), mettant à disposition des ateliers d'éveil.

- Depuis 2004 la Communauté de Communes du Pays des Paillons a choisi de prendre une compétence optionnelle « l'Enfance et la Jeunesse ».

Elle a choisi de faire de l'enfance et de la jeunesse une priorité affichée de son action et d'offrir aux habitants du pays des Paillons un service de qualité et un accueil ouvert à tous dans le cadre des **Accueils Collectifs de Mineurs**.

Pour mener à bien cette politique, l'intercommunalité a décidé, en interaction avec les communes et la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes, de confier la gestion des **accueils périscolaires et extrascolaires** de ce service à trois associations qui accueillent les enfants de tous les villages des vallées du Paillon.

L'intercommunalité soutient financièrement ces structures associatives, tout comme la commune de **Lucéram** qui dispose d'un **accueil périscolaire** pour les enfants de sa commune, afin qu'elles exercent des missions d'animation socio-éducatives définies dans le cadre de la politique Enfance et Jeunesse du territoire. Les associations transmettent annuellement un rapport d'activité, le budget prévisionnel et un programme d'actions. Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) fonctionnent toute l'année sauf aux mois d'août et de décembre.

- On compte également deux **ludothèques** sur l'ensemble du territoire :

- La Ludothèque de Coaraze propose ses activités au sein de l'Espace de Vie Sociale de Coaraze qui dépend de l'Association APEEC. Elle est ouverte les mardis et vendredis matin de 8h30 à 12h, les mardis et jeudis après-midi de 13h30 à 17h. Elle propose régulièrement des après-midis consacrés aux jeux et une soirée jeux de société est organisée chaque mois de 18h à 1h.

- La Médiathèque de Contes est ouverte les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 10h à 12h et de 14h à 18h et les samedis de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

- Depuis 2021, la CCPP emploie une **coordinatrice accueil spécifique** pour accompagner les familles qui ont un enfant porteur de handicap ou en cours de détection.

3.6.1.2 Établissements d'Accueil du Jeune Enfant

Tous les établissements sont ouverts du lundi au vendredi de 7h45 à 18h, sauf la micro-crèche de Coaraze qui ouvre à 7h30 en raison de l'éloignement. Les établissements sont fermés une semaine pendant les vacances d'hiver, de printemps, de Noël et quatre semaines en août.

Chiffres clés 2023

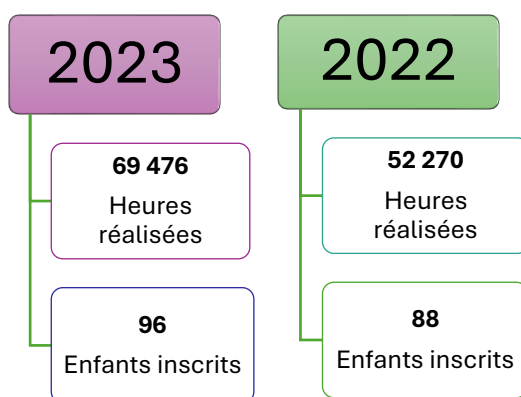


281 enfants inscrits

198 915 heures
réalisées

3.6.1.2.1 Crèche de Contes « L'Olivier » : 40 berceaux jusqu'en juillet puis 50 berceaux à partir d'août 2023

3.6.1.2.1.1 L'activité



3.6.1.2.1.2 Les travaux réalisés sur la crèche « L'Olivier »

Installation d'oculus portes dortoir Bébé et Moyen (Suite préconisation PMI) :

Septembre 2023, travaux effectués par l'entreprise RAME, pour un montant de 924 €

Reprise Muret (à la charge du titulaire du marché) :

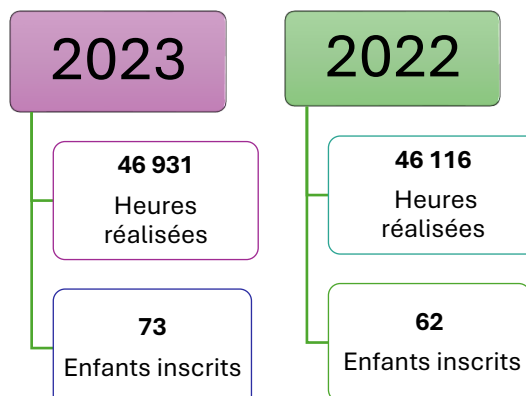
Travaux engagés par NATIVI en août 2023.

Toit-terrasse (à la charge du titulaire du marché) :

Suite investigation GINGER relevé décollé dans le secteur des Moyens, reprise étanchéité par ASTEN en novembre 2023.

3.6.1.2.2 Crèche de L'Escarène « La Petite Loco » : 30 berceaux

3.6.1.2.2.1 Les chiffres clés



3.6.1.2.2.2 Les travaux réalisés sur la crèche « La Petite Loco »

Equipement cuisine centrale :

- Enregistreur de température, Concept Cuisine Pro (CCP), pour un montant de 2.380€.
- Remplacement lave-vaisselle, CCP, pour un montant de 5.300€.

Surveillance Entrée :

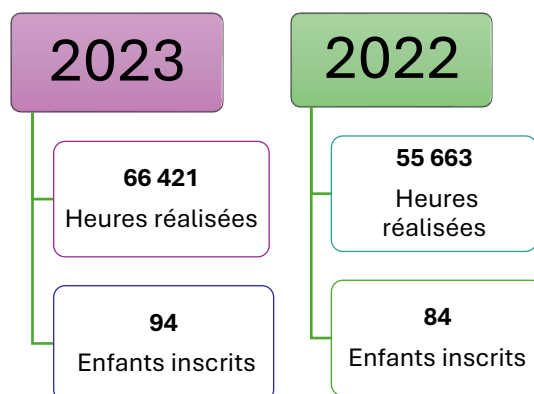
Remplacement du système de parlophone par Lemblé TBI en novembre 2023, pour un montant de 2.300€

Remplacement baie vitrée fissurée, secteur Grand Octobre 2023 pour un montant de 3.200 €

3.6.1.2.3 Crèche de Blausasc « Lu Nistou de la Pouncha » : 45 berceaux

3.6.1.2.3.1 L'Activité

Suite à la sortie de la commune de Drap et le déménagement du RPE sur la partie animations à Contes, l'établissement a pu s'agrandir et offrir 6 nouveaux berceaux. Cet établissement est le plus centré du territoire.



3.6.1.2.3.2 Les travaux réalisés sur la crèche « Lu Nistou de la Pouncha »

Installation de voiles d'ombrage :

Travaux en Avril 2023 : Travaux préparatoires fondés sur la réalisation des platines puis pose des poteaux. Enfin, montage des voiles.

Montant : 33.100€

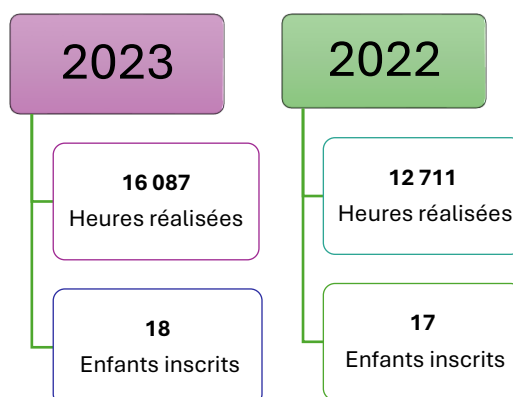


3.6.1.2.4 Micro crèche de Coaraze « Li Estelas » : 10 berceaux

3.6.1.2.4.1 Chiffres clés :

La micro crèche de Coaraze voit les demandes d'accueil augmenter depuis 2022 en raison de l'installation de nouvelles familles sur la commune. Elle a un agrément modulable, contrôlé et modifié chaque année en fonction des besoins.

Les heures d'ouverture de la micro crèche de Coaraze sont différentes des autres établissements en raison de l'éloignement. L'ouverture se fait à 7h30 et la fermeture à 18h.



3.6.1.2.4.2 Les travaux réalisés sur la crèche « Li Estelas »

Pose voile d'ombrage réalisés en juillet 2023 par ALmultibrico, pour un montant de 270€

Travaux de peinture réalisés en aout 2023 par ALmultibrico, pour un montant 1.010€

3.6.1.3 Le Service Accueil Spécifique pour la petite enfance

Le Service Accueil Spécifique est géré par une coordinatrice. Il fait partie intégrante du Pôle Enfance et Jeunesse de la CCPP. Créé en 2021, avec le soutien financier de la Caisse des Allocations Familiales, le service mène des actions de prévention, de sensibilisation et d'orientation auprès des familles du territoire des Paillons dont les **enfants sont en situation de handicap ou en cours de détection**, ainsi que l'ensemble des professionnels des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant.

Un travail est mené en étroite collaboration entre la crèche, les membres de l'équipe de direction et les équipes de professionnels de la petite enfance, les familles et la Coordinatrice d'Accueil Spécifique.

Dès l'inscription de l'enfant ou lorsque l'équipe de professionnels est interpellée par des besoins spécifiques qui se manifestent au sein de l'accueil en collectivité, un travail d'observation, d'échanges d'information et d'adaptation spécifique des conditions d'accueil est alors mis en place dans le collectif, en étroite collaboration avec les familles concernées et les différents acteurs/partenaires liés à l'accueil de l'enfant en EAJE.

3.6.1.3.1 Les 3 grands objectifs du Service Accueil Spécifique

- Piloter et structurer une offre de service afin de favoriser l'accueil et l'intégration des enfants en situation de handicap au sein des équipements implantés sur la Communauté de Communes du Pays des Paillons,
- Accueillir des enfants en situation de handicap en crèche ou dans d'autres services ou établissements accueillant des enfants de moins de 6 ans,
- Mettre en place des actions d'appui à la parentalité pour les familles dont les enfants sont en situation de handicap.

3.6.1.3.2 Les chiffres de 2023 de l'Accueil Spécifique

- **13 familles** accompagnées par le Service Accueil Spécifique en lien avec les équipes de Direction,
- **1 enfant** bénéficiaire de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé accueilli en crèche,
- **5 enfants** accueillis en situation de détection de handicap par les services agréés.

3.6.1.4 Le Relais Petite Enfance

3.6.1.4.1 Lieu ressources pour les parents à la recherche d'un mode d'accueil

Le Guichet unique existe depuis 2012 au siège de la CCPP, à la Pointe de Blausasc, point central et de passage pour tous les administrés de la CCPP. Un bureau est dédié à l'accueil des familles et des assistants maternels pour des renseignements administratifs, une inscription, etc.

Il centralise toutes les demandes de modes d'accueil sur le territoire. Les familles peuvent se renseigner lors des permanences téléphoniques, d'accueil, par mail, par le biais de monenfant.fr ou encore lors des réunions d'informations collectives. Les demandes d'inscriptions en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant ou les renseignements sur l'embauche d'un Assistant Maternel se font sur rendez-vous individuel afin de personnaliser l'entretien et d'identifier les besoins de chaque famille.

3.6.1.4.2 Lieu ressources pour les assistants maternels de la CCPP

Lieu d'information et de professionnalisation, le Relais Petite Enfance (RPE) renseigne sur les modalités administratives. Il agit en tant que médiateur entre le professionnel et le parent employeur et organise des temps de formations.

Lieu d'éveil à destination des enfants accueillis chez les assistants maternels et les gardes à domicile, le RPE dispose de locaux attenants à la crèche de Contes dans lesquels il accueille ses publics.

Le RPE consacre 52 % de son temps de travail à l'offre de service aux familles et 48 % à l'offre de service aux assistants maternels.

3.6.1.4.3 Répartition des assistantes maternelles sur le territoire et nombre de places théoriques

Communes	Nombres d'assistantes maternelles en activités et inscrites au RPE	Nombre de places théoriques
Bendejun	0	0
Berre les Alpes	1	3
Blausasc	2	8
Cantaron	3	9
Coaraze	1	2
Contes	21	63
L'Escarène	5	17
Lucéram	0	0
Peille	5	15
Peillon	3	9
Touët de l'Escarène	0	0
Total	41	126

Chiffres clés de l'offre d'accueil

Métier	•57 assistantes maternelles dont 41 en activités
Place accueil	•126 places théoriques •203 enfants accueillis chez les assistantes maternelles
Enfants	•173 inscrits
MAM	•2 Maisons d'Assitantes Maternels sur le territoire
Emploi RPE	•2.42 ETP soit 3 professionnelles

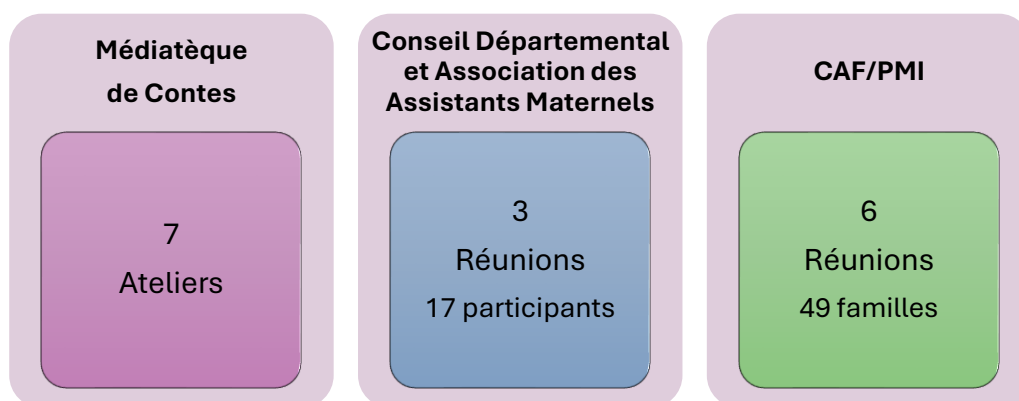
3.6.1.4.4 Le lien avec familles

- 1839 contacts de familles reçus pour des demandes d'information pour la recherche d'un mode d'accueil.
- Nombre de demandes formulées par les familles au RPE concernant la recherche d'un mode d'accueil :
 - 667 demandes tous modes d'accueil confondus,
 - 168 demandes de pré-inscription en EAJE,
 - 96 demandes chez un assistant maternel,
 - 1 demande en garde d'enfants à domicile.
- 81 contacts reçus de familles concernant le rôle de particulier employeur.
- 231 familles différentes ont bénéficié d'une information proposée par le RPE.

3.6.1.4.5 Le lien avec les assistants maternels

- 141 ateliers d'éveil (*jeux, lecture, motricité, peinture, manipulation, cuisine, jardins*),
- 17 ateliers musique,
- 10 séances de danse,
- 10 grands événements (*La Galette, Carnaval, Chasse aux œufs, Noël, la semaine du Goût, la visite de la caserne de pompiers, semaine européenne du développement durable, zoo, sortie au musée, piscine Contes*),
- 31 assistants maternels différents ont participé aux ateliers d'éveil,
- 139 enfants différents accueillis chez un assistant maternel ont participé aux ateliers d'éveil,
- 31 assistants maternels différents ont participé aux activités du RPE,
- 13 assistants maternels sont partis en formation continue,
- 6 séances d'analyse de la pratique avec une psychologue : 12 assistants maternels différents en ont bénéficié.

3.6.1.4.6 Les partenariats



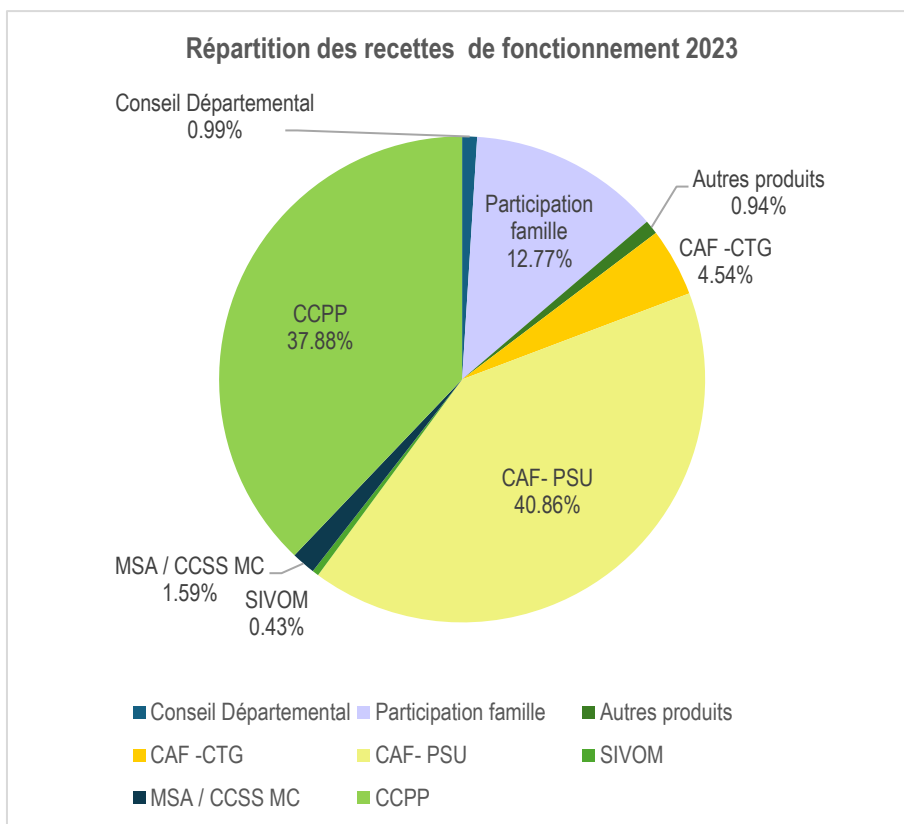
3.6.1.5 Ressources Humaines et éléments financiers

3.6.1.5.1 Personnel des établissements d'Accueil du Jeune Enfant

		CONTES	L'ESCARENE	BLAUSASC	COARAZE
Au 1 ^{er} janvier 2023	Nombre de postes	17	15	21	5
	Total ETP* Encadrant	10.89	9.59	12.64	3.60
	Total ETP*	15.97	12.86	18.56	4.89
Au 23 août 2023	Nombre de postes	21	17	20	5
	Total ETP* Encadrant	12.73	9.84	12.69	3.60
	Total ETP*	18.90	15.11	18.60	4.89

* ETP : Equivalent Temps Plein

3.6.1.5.2 Financement du Service Public de la Petite Enfance



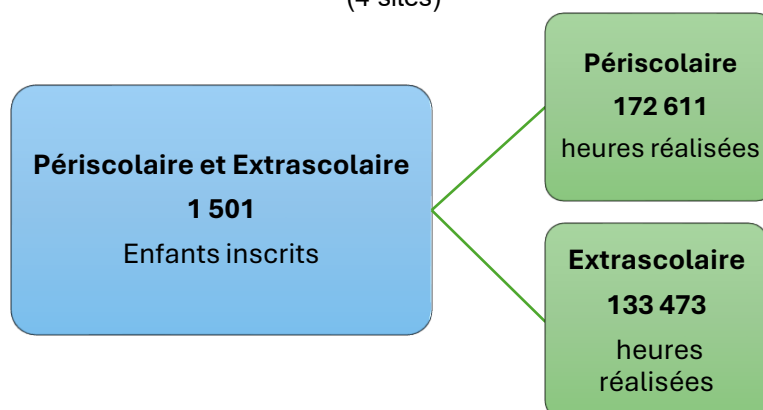
3.6.2 Enfance et jeunesse

3.6.2.1 Mission de coordination

La coordination jeunesse permet de garantir une politique jeunesse concertée et coconstruite avec les Centres de loisirs, notamment avec le suivi de l'harmonisation des salaires des vacataires, des périodes d'inscription ainsi que des périodes d'ouverture des structures.

3.6.2.2 Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)

Prise en charge d'une partie du coût de la formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur pour 12 candidats chaque année.

« Chiffres clés 2023 »
(4 sites)

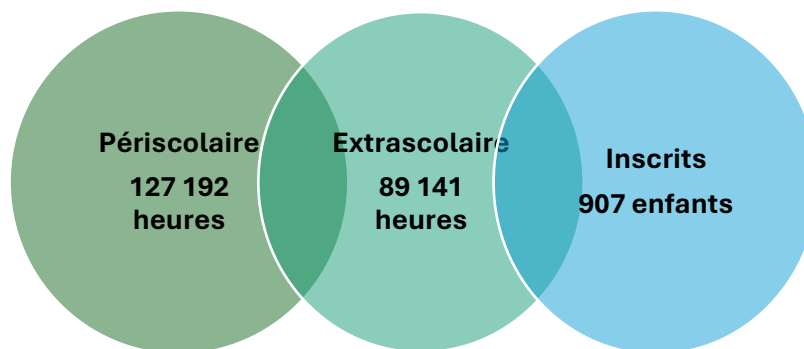
3.6.2.3 Office Communal de la Jeunesse de Contes (OCJC)

Les enfants fréquentant les différentes activités résident sur les communes de :

- Contes,
- Bendejun,
- Berre les Alpes
- Cantaron

Participation financière de la CCPP d'un montant de 304.200 €

3.6.2.3.1 Chiffres clés 2023



3.6.2.3.2 Lieux d'accueil

MERCREDIS		
Maternelle	Elémentaire	Adolescents
• Ecole maternelle du Varet	• Ecole Ricolfi de Contes	• Maison de la Jeunesse
EXTRASCOLAIRE		
Maternelle	Elémentaire	Adolescents
• Ecole Maternelle du Varet	• Ecole Ricolfi de Contes	• Maison de la Jeunesse
PERISCOLAIRE		
Maternelle	Elémentaire	Adolescents
• Ecole maternelle du Varet • Ecole de la Vernéa • Ecole Lucien Dalbéra de la Pointe • Ecole du Fontanil de Sclos de Contes	• Ecole Ricolfi de Contes • Ecole de la Vernéa • Ecole Lucien Dalbéra de la Pointe • Ecole du Fontanil de Sclos de Contes	• Maison de la Jeunesse

3.6.2.3.3 Faits marquants OCJC

- Formation du personnel sur le thème de la gestion des émotions des enfants, Prévention et Secours Civiques de niveau 1, participation à des échanges entre professionnels de l'enfance sur la thématique liée aux métiers de l'animation.
- Renforcement de la mise à disposition du personnel communal de Bendejun pour l'organisation des temps scolaire et périscolaire, avec cette année la prise en charge par la commune, des inscriptions, de la facturation et l'encadrement de la garderie du matin et soir, ainsi que le renfort sur le temps méridien communal et remplacement occasionnel.
- La fête de la jeunesse : cette année une journée a été dédiée au 6/16 ans afin de leur faire découvrir les activités proposées par le tissu associatif contoïse et de promouvoir l'aspect citoyen.
Une seconde journée a concerné les 16/25 ans, sous la forme d'un forum de l'emploi organisé en partenariat avec le Mission Locale Est 06 et France Travail.
- Accueil spécifique : Elaboration d'un Projet Personnalisé en Accueil de Loisirs (PPAL) adapté aux besoins de chaque enfant porteur de handicap ou avec des particularités.

3.6.2.4 L'Association Animation loisirs Enfance et Jeunesse (ALEJ)

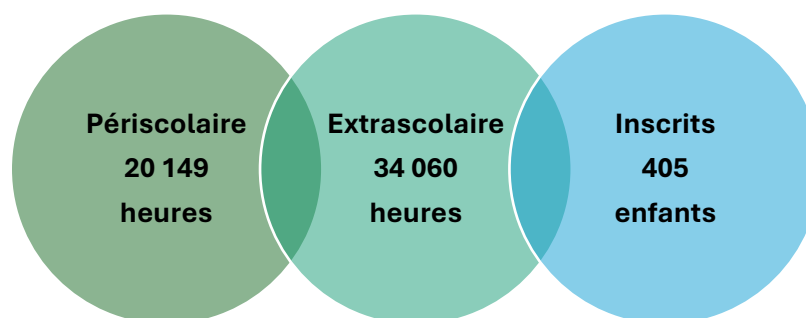
Enfants résidant à :

- Blausasc,
- Berre les Alpes,
- l'Escarène,
- Lucéram,
- Peille,
- Peillon
- Touët de l'Escarène.

Des navettes sont mises en place pour faciliter le transport des enfants jusqu'à la structure d'accueil.

Participation financière de la CCPP d'un montant de 180.600 €

3.6.2.4.1 Chiffres clés 2023



3.6.2.4.2 Lieux d'accueil ALEJ

MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

Maternelle et élémentaire

- Ecole primaire Saint- Exupéry

EXTRASCOLAIRE

Maternelle	Elémentaire	Adolescents
• Ecole maternelle Saint-Exupéry • Ecole maternelle C. Barraya • Ecole maternelle de la Grave de Peille	• Ecole élémentaire Saint-Exupéry • Ecole élémentaire C. Barraya • Ecole élémentaire de la Grave de Peille	• La Colombe

PERISCOLAIRE

Adolescents

- La Colombe

3.6.2.4.3 Faits marquants ALEJ

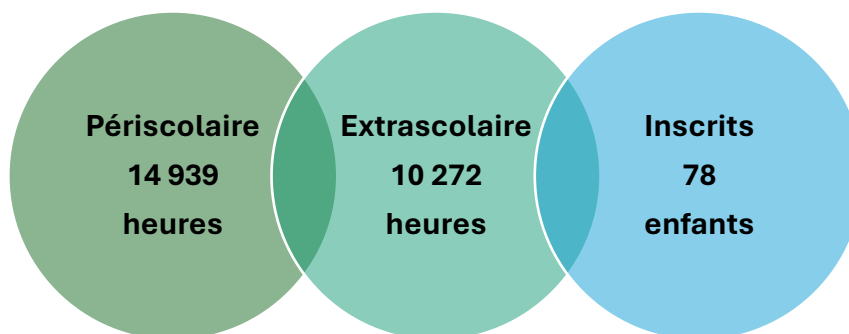
- Dans le cadre du projet menés avec les adolescents afin de « les rendre acteurs de leurs loisirs et non consommateurs en les incluant dans le choix des activités », les jeunes ont customisé la salle La Colombe sur le thème des Mangas sous la forme de Street Art.
- Financement de la formation BAFD de Mme GUILLEMOT démarrée en avril 2023.

3.6.2.5 L'Association pour l'Eveil des Enfants de Coaraze (APEEC)

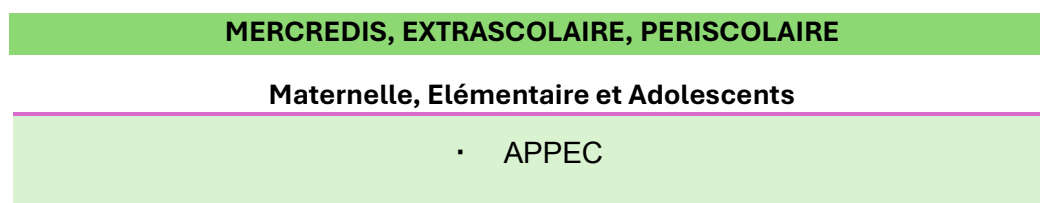
Enfants résidant à Coaraze et Bendejun.

Participation financière de la CCPP d'un montant de 71.000 €

3.6.2.5.1 Chiffres 2023



3.6.2.5.2 Lieux d'accueil APEEC

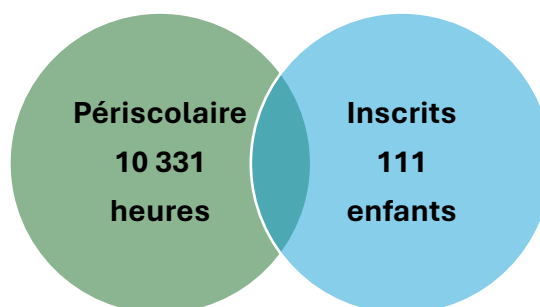


3.6.2.6 Commune de Lucéram

La commune de Lucéram gère seule l'ACM périscolaire pour les enfants de son territoire.

Participation financière de la CCPP d'un montant de 34.180 €

3.6.2.6.1 Chiffres 2023



3.6.2.7 Le Service Accueil Spécifique pour l'Enfance et la Jeunesse

Le Service Accueil Spécifique est géré par une Coordinatrice. Il fait partie intégrante du Pôle Enfance et Jeunesse.

Créé en 2021, financé majoritairement par la Caisse des Allocations Familiales, le service proposé consiste à mener des actions de prévention, de sensibilisation et d'orientation auprès des familles du territoire des Paillons dont les enfants sont en situation de handicap ou en cours de détection, ainsi que pour l'ensemble des professionnels des Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

La Coordinatrice d'Accueil Spécifique de la CCPP mène un travail en étroite collaboration entre les Accueils de Loisirs et les familles dès l'inscription de l'enfant ou lorsque l'équipe de professionnels est interpellée par des besoins spécifiques qui se manifestent au sein de l'accueil en collectivité.

Un travail d'observation, d'échanges d'information et d'adaptation spécifique des conditions d'accueil est alors mis en place avec les professionnels, en étroite collaboration avec les familles concernées et les différents acteurs/partenaires liés à l'accueil de l'enfant en ALSH.

Pour les enfants inscrits en ALSH et bénéficiaires de l'AEEH, un Projet Personnalisé en Accueil de Loisirs est créé en lien avec la famille, un temps d'adaptation puis un Bilan d'Accueil Personnalisé est proposé pour faire état et réajuster les adaptations des conditions d'accueil de l'enfant en collectivité.

La Coordinatrice d'Accueil Spécifique de la CCPP mène un travail d'accompagnement des équipes des Accueils de Loisirs en vue de leur montée en compétences. Elle est force de proposition au plan de la formation des équipes à l'accueil spécifique auprès des directeurs et des équipes d'animation

3.6.2.7.1 Les 3 grands objectifs de l'Accueil Spécifique

Les 3 grands objectifs du Service Accueil Spécifique sont les mêmes que ceux suivis pour les crèches, les actions se précisent par ces points :

- Accompagnement des ALSH face aux besoins des équipes qui accueillent des enfants en situation de handicap sur les temps périscolaires et de vacances.
- Rencontre des familles et établissement d'un Plan Personnalisé en Accueil de Loisirs
- Accueil spécifique sur les temps d'accueil collectif par la Coordinatrice d'Accueil Spécifique

3.6.2.7.2 Les chiffres de 2023 de l'Accueil Spécifique

Les chiffres de 2023 :

- 7 familles accompagnées par le Service Accueil Spécifique en lien avec les équipes
- 3 enfants bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé accueillis en Accueil Collectif de Mineurs lors des vacances scolaires

4 Les fonctions supports

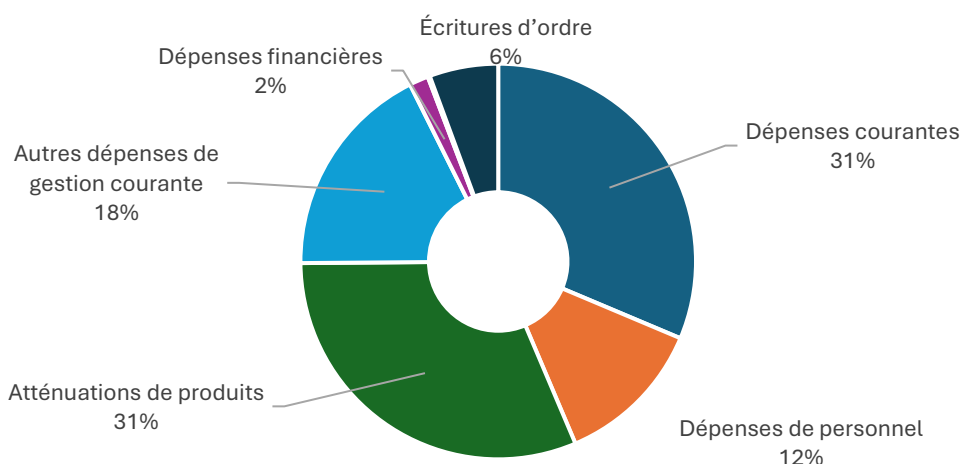
4.1 Finances

Le budget de la Communauté de Communes se compose d'un budget général et d'un budget annexe relatif au service public de la petite enfance.

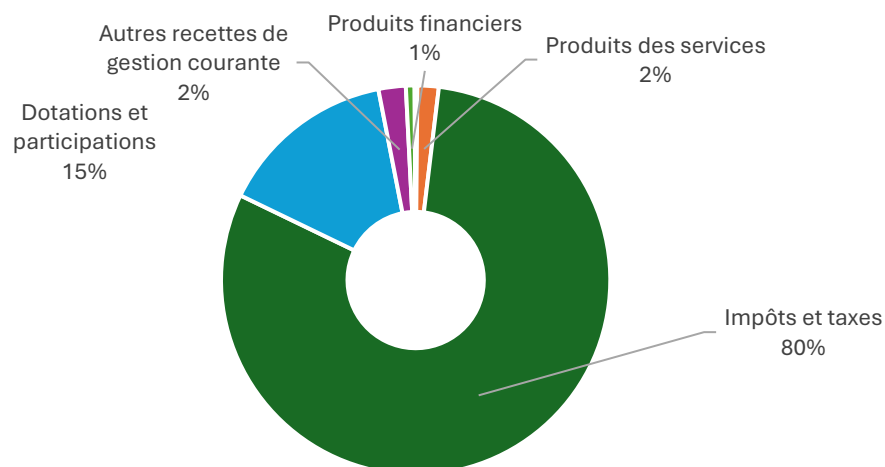
Pour chaque budget, sont distingués le fonctionnement (opérations courantes et récurrentes) et l'investissement (modifier la consistance ou la valeur du patrimoine)

4.1.1 Budget principal

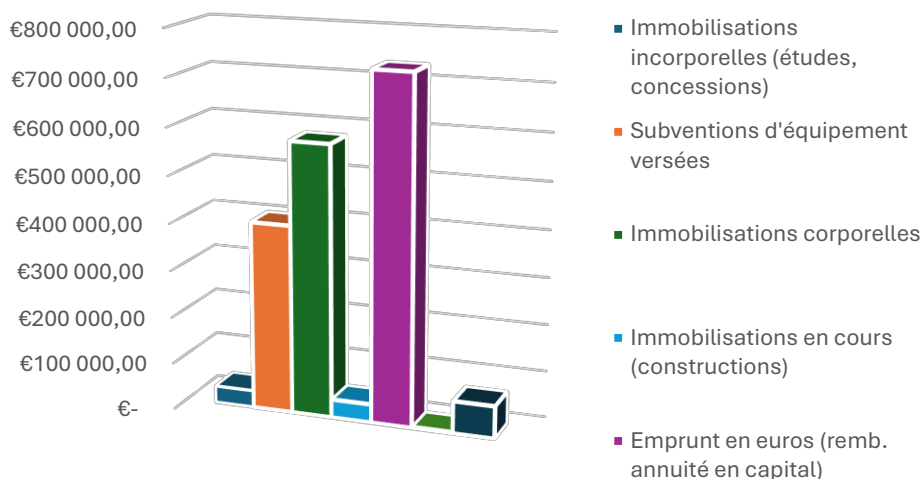
13,761 millions d'euros de dépenses de fonctionnement



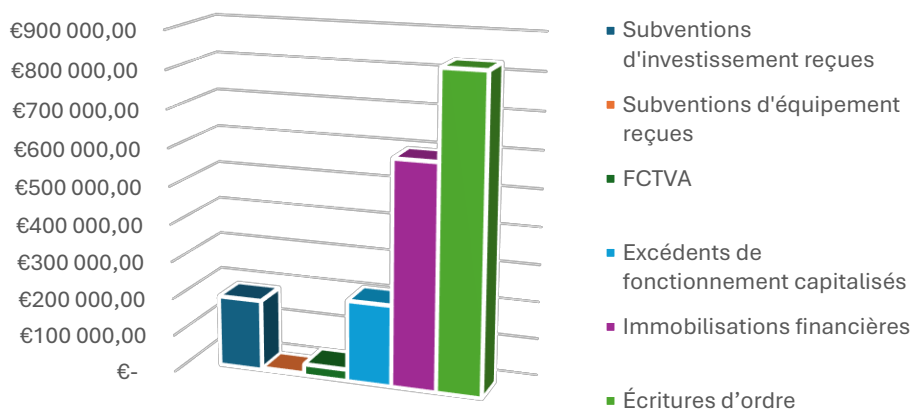
13,850 millions d'euros de recettes de fonctionnement



1,853 millions d'euros de dépenses d'investissement

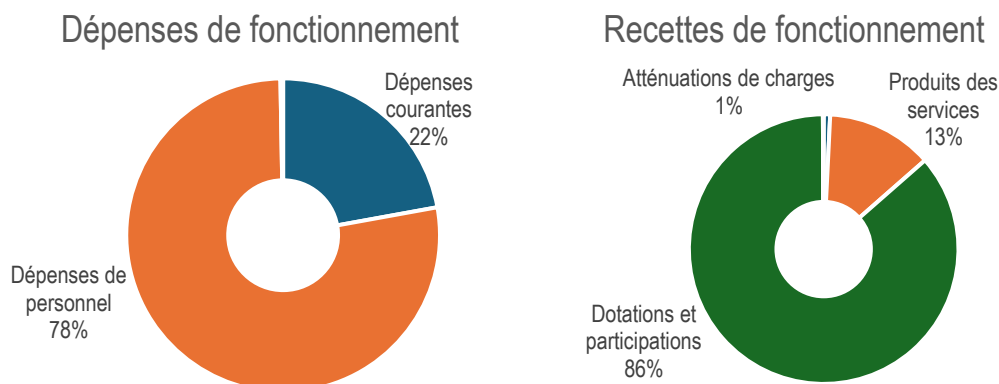


1,871 millions d'euros de recettes d'investissement

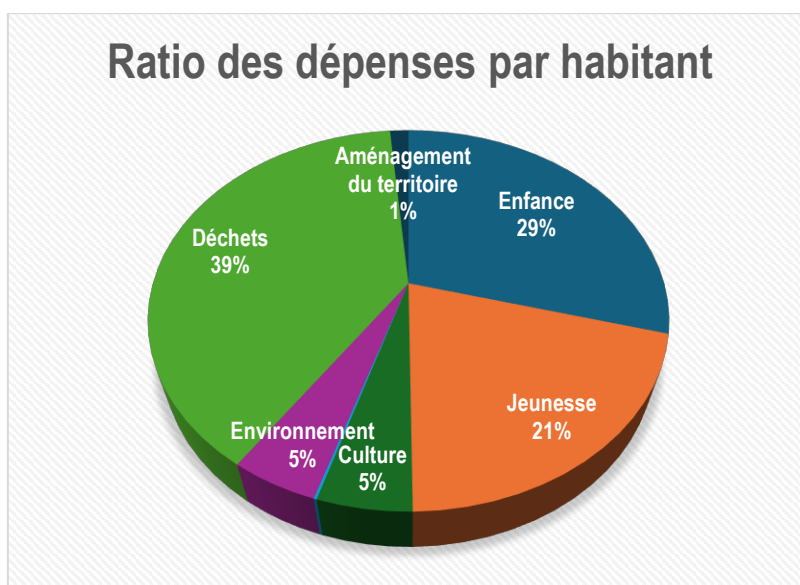


4.1.2 Budget annexe

L'exécution du budget annexe du service public de la petite enfance est équilibrée à 3,184 millions d'euros :



4.1.3 Répartition des dépenses par habitant pour chaque compétence



4.1.4 Dette

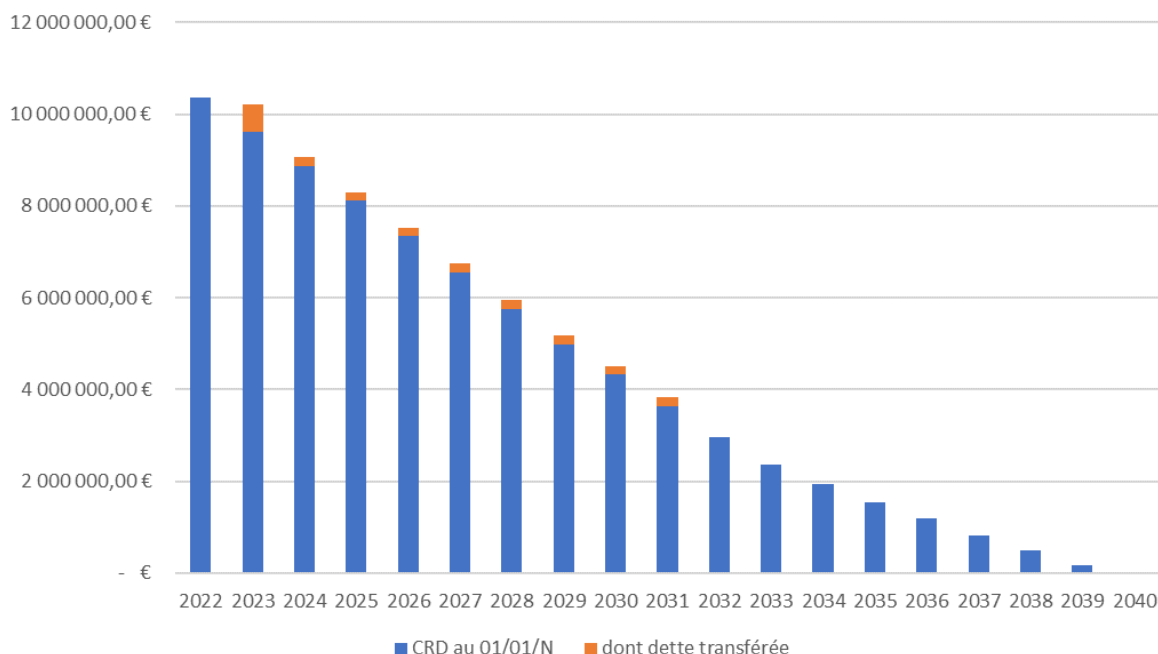
Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette en affectant la totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre / épargne brute de l'année

La capacité de désendettement est le principal indicateur qui mesure la solvabilité de la collectivité. Le seuil d'alerte se situe à 12 ans.

	2013	2020	2023
Capital restant à rembourser au 31/12 (encours)	3 363 570 €	11 206 598 €	8 930 352,44 €
Transfert de dette	-	-	- 1 496 306,30 €
Encours net			7 434 046,14 €
Epargne brute	2 045 061 €	809 296,86 €	851 540,03 €
Nombre d'années nécessaires au désendettement	1 an et 8 mois	13 ans et 9 mois	8 ans et 9 mois

4.1.5 Extinction de la dette

Capital restant du au 31/12/N



4.1.6 Faits marquants 2023 :

- Participation à la 3^{ème} vague d'expérimentation du Compte-Financier Unique,
- Finalisation des transferts d'actifs et de dette suite au départ des communes de Drap et Châteauneuf Villevieille,
- Instauration de la taxe de séjour pour mise en application au 1^{er} janvier 2024.

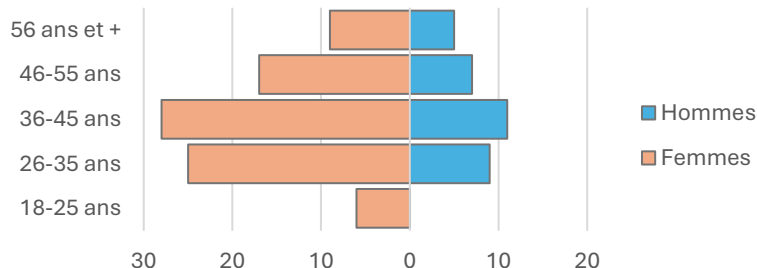
4.2 Ressources Humaines

En matière d'effectifs, la Communauté de Communes du Pays des Paillons compte au 31 décembre 2023 :

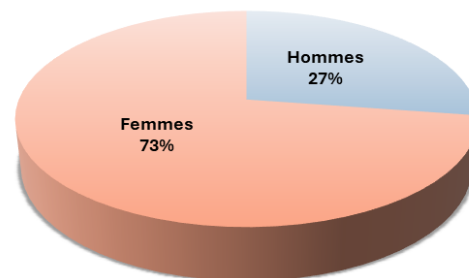
- 99 agents sur emplois permanents (soit 85 % de l'effectif),
- 18 agents sur emplois non permanents (soit 15% de l'effectif).

4.2.1 Description des effectifs

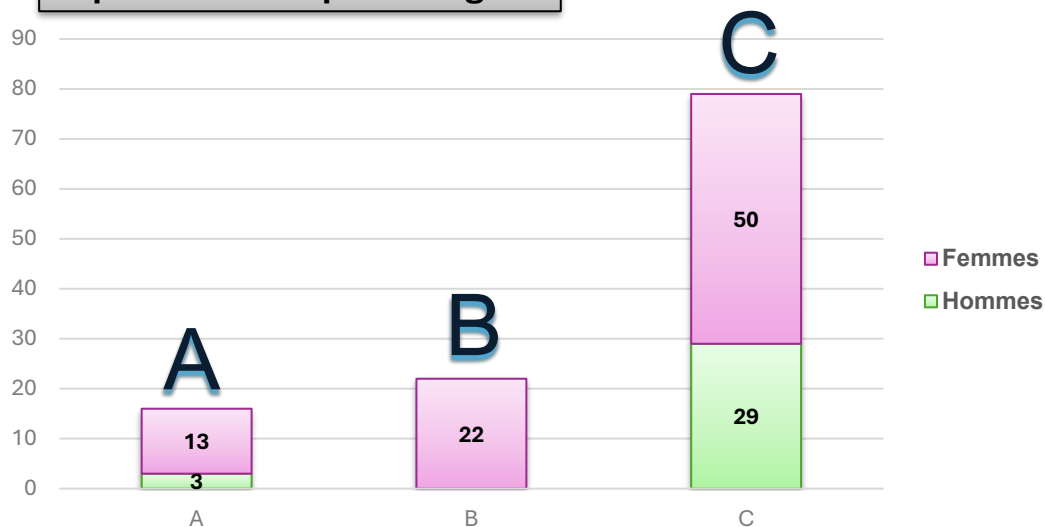
Pyramide des âges



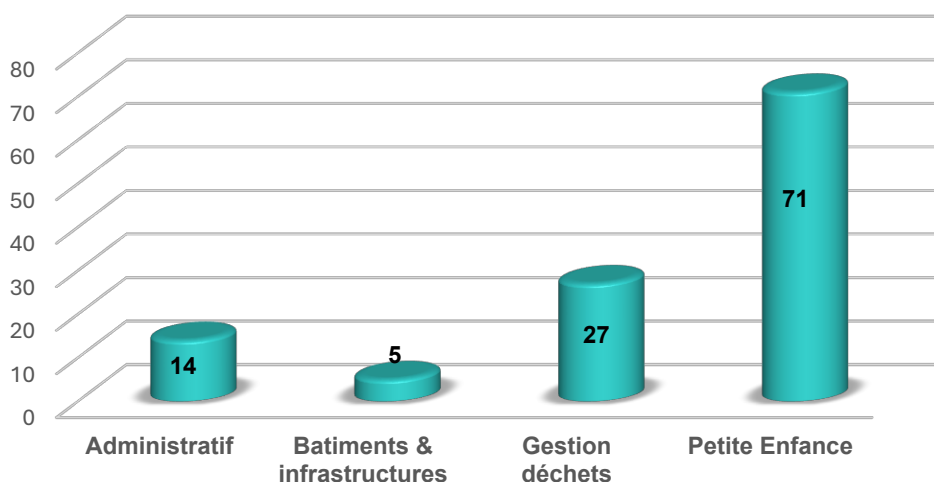
Répartition par sexe



Répartition H/F par catégorie



Répartition par service



4.2.2 Formation du personnel

En 2023, près de 100 agents, soit 85% des effectifs, ont suivi des formations organisées par le CNFPT.

Des sessions de formations spécifiques ont également été organisées au sein de la CCPP, avec le CNFPT ou l'UDSP06, permettant ainsi à plus de 60 agents de se former sur des thèmes liés à la sécurité.

4.2.3 Le service Ressources Humaines en quelques chiffres



1554 bulletins établis :

1410 bulletins de paie

144 bulletins d'indemnité d'élus



1069 arrêtés liés à la gestion du personnel



155 contrats de travail & **17** avenants
1 contrat d'apprentissage



5 dossiers de stagiairisation
3 dossiers de titularisation
2 dossiers de mutation



267 arrêts de travail traités



23 sessions de formation suivies au CNFPT
3 sessions de formation d'intégration suivies au CNFPT
8 sessions de formation organisées au sein de l'établissement

4.2.4 Faits marquants de l'année

- Mise en application du Règlement Intérieur pour les agents de la CCPP,
- Mise place d'un contrat d'apprentissage,
- Début du contrôle de la CRC.

4.3 Commande publique

La commande publique est un outil au service du territoire permettant la sécurisation des procédures de mises en concurrence.

Les stratégies d'achat sont élaborées de façon pluriannuelle sur la base d'une rationalisation des besoins et intègrent systématiquement des considérations sociales ou environnementales.

4.3.1 Externalisation des achats

4.3.1.1 UGAP

Plateforme destinée aux achats à faible enjeu.

4.3.1.2 RESAH

Face à la complexité technique des marchés de fourniture d'électricité et la nécessaire massification du besoin afin d'atteindre une performance économique, la Communauté de Communes a fait le choix de conventionner avec le Groupement d'Intérêt Public « Réseau des acheteurs hospitaliers » (GIP RESAH).

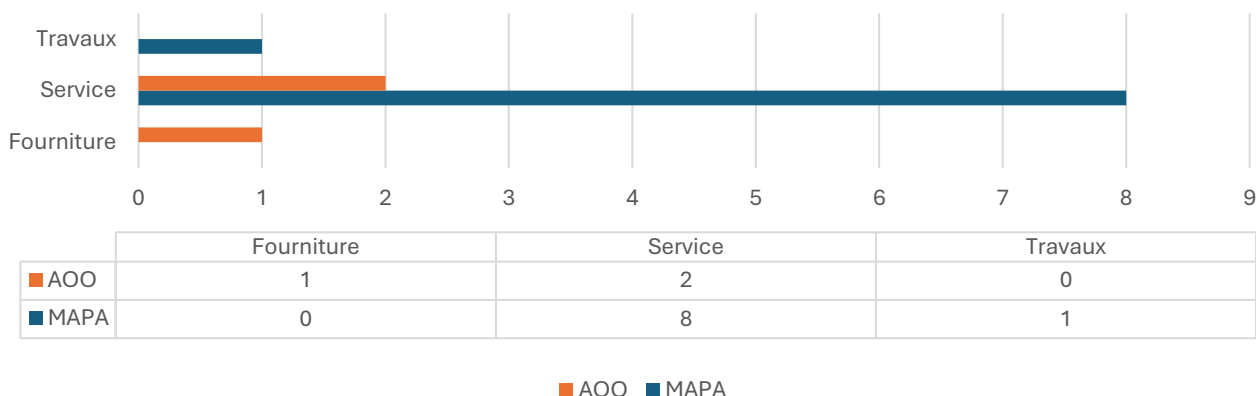
Agissant en tant que centrale d'achat, le RESAH a pris en charge la procédure de passation du marché d'électricité pour 3 ans et l'accompagnement à son exécution (appui technique, vérification ponctuelle des factures litigieuses) pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025.

4.3.1.3 Département des Alpes-Maritimes

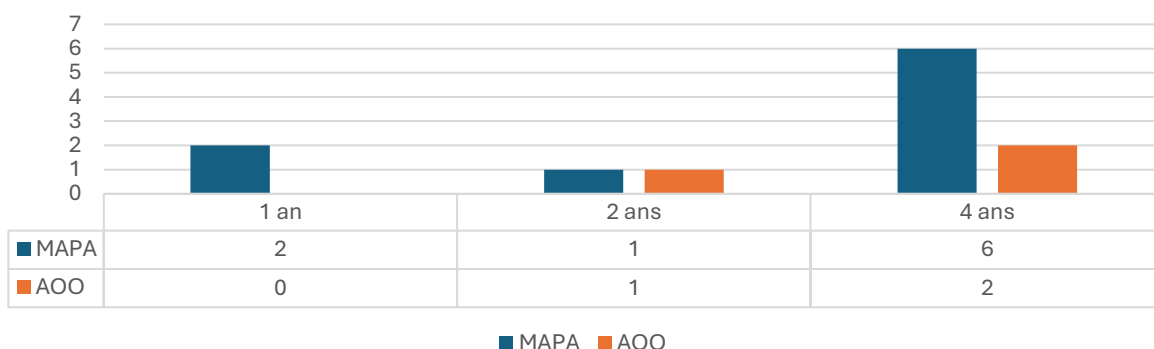
Pour l'acquisition de protection et équipements spécifiques dans le cadre de la crise sanitaire COVID19.

4.3.2 Procédures notifiées durant l'année

12 marchés notifiés



Durée des marchés notifiés en 2023



4.4 Protocole de l'établissement

18 janvier 2023 : Cérémonie champions vélo

Mardi 18 janvier 2023, le 1^{er} Vice-président de la CCPP, Francis Tujague, a, entouré des élus communautaires et de la population, récompensé 3 cyclistes du Pays des Paillons devenus champions en 2022.

- **Malorie Beunard**, pour son titre de Championne de France de cyclisme des Sapeurs-pompiers, en course en ligne et contre-la-montre.
- **Alexandre Blain** pour sa performance qui lui a permis de devenir Champion de France de cyclisme des Sapeurs-pompiers, en vélo de route et vélo contre-la-montre.
- **Cyril Piazza**, Président de la CCPP et Maire de Peille, pour sa performance qui le place en haut du podium, le classant Champion de France cycliste des élus, en vélo contre-la-montre.



29 janvier 2023 : Inauguration de la salle l'Escale

Le Président de la Communauté de Communes du Pays des Paillons, Cyril PIAZZA et le maire de L'Escarène, Pierre DONADEY ont inauguré la Salle communautaire l'ESCALE à l'Escarène dimanche 29 janvier 2023, en présence des Vice-présidents, des Conseillers communautaires mais également des soutiens financiers de ce projet : Département des Alpes-Maritimes ; Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président délégué de Régions de France.

Ce bel outil culturel, dont la surface totale est de 1.123m² et la capacité totale est de 550 personnes, a ouvert ses portes à la population venue nombreuse pour célébrer ce moment fort et commencer à s'approprier l'espace.

29 septembre 2023 : 16e Cérémonie de la Résistance et 79e Libération des Paillons

Elus, anciens combattants, associations patriotiques et population se sont rendus au Monument de la Résistance des Paillons pour célébrer le 16e anniversaire de cet édifice et le 79e anniversaire de la Libération des Paillons.

**13 novembre 2023 : Cérémonie des remerciements aux participant de la semaine du développement durable 2023**

De nombreux bénévoles ont été conviés par le Président de la Communauté de Communes du Pays des Paillons, Cyril PIAZZA, au siège de la CCPP pour partager un moment de convivialité en compagnie de Monique GIRAUD-LAZZARI, élue en charge du Plan climat et des Vice-présidents, Christine BEILLE-TOURSCHER et Noël ALBIN afin de les remercier pour leur participation à la Semaine du Développement Durable du Pays des Paillons 2023.

11 décembre 2023 : 40 ans de mandat Maurice Lavagna

Le Président, Cyril Piazza, a, entouré des membres du Conseil municipal de Berre-les-Alpes et de la famille du maire, rendu hommage à une carrière dévouée et exemplaire.

**4.5 Communication de la CCPP****02 mai 2023 : Inauguration Bistrot de pays à Berre : UN 2^{ème} BISTROT DE PAYS INAUGURÉ DANS LA VALLÉE**

Ça y est, le territoire des Paillons compte désormais son 2^e bistrot de pays sur ses terres. L'Hôtel Beauséjour, de Berre-les-Alpes vient de rouvrir ses portes aux visiteurs

« C'est avec fierté que nous sommes tous présents à l'inauguration de ce Bistrot de Pays. Le deuxième dans le Pays des Paillons après le bistrot des sources à Peillon. Toutes nos félicitations à Philippe et Virginie pour cette belle initiative qui permet de développer le tourisme dans notre Pays des Paillons » a exprimé Cyril Piazza, Président de la CCPP.

**02 septembre 2023 : Festa dei Jouve : UNE 15^{ème} FESTA DEI JOUVE RÉUSSIE !**

Beau succès pour la 15^e édition de la Festa dei Jouve organisée par l'Office Communal de la Jeunesse de Contes.

Plus de 140 enfants ont répondu présents le samedi 2 septembre 2023.

Ils ont parcouru les nombreux stands qui proposaient des découvertes d'activités sportives, culturelles, ludiques, artistiques, de prévention et de connaissances du territoire.

08 septembre 2023 : Forum de l'emploi OCJC

Dans le cadre de la Festa dei jouve de l'Office Communal de la Jeunesse et de la Culture (OCJC), la place Allardi de Contes s'est transformée en forum de l'emploi, le 8 septembre dernier.

La Mission Locale Est 06 et Pôle emploi la Trinité ont orienté les jeunes de 16 à 25 ans, pour qu'ils deviennent acteurs de leur parcours professionnel.

Cette initiative a rencontré un franc succès.

Près de 150 jeunes sont venus participer aux animations proposées et découvrir les stands autour de l'emploi, de la formation, de la création d'entreprise, sur la prévention et l'autonomie.

Pour l'occasion, de nombreux organismes et structures d'information et d'orientation étaient présents comme la CAF, la Marine Nationale, l'AFPA, le Bus de l'entrepreneuriat, le Campus Sud des métiers, Aquila RH et bien d'autres.

**27 octobre 2023 : Solidarsport**

Les maires de la CCPP ont témoigné leur soutien à l'association Solidarsport pour leur projet « *Ensemble pour un meilleur avenir* ».

Solidarsport, créée le 2 mai 1994 par Jacques Remond, a pour but de souligner les valeurs de respect de l'autre, de soi, des règles, de l'environnement, d'une parole, d'un engagement et des devoirs de citoyens, à travers le sport.

« *Tous les maires du Pays des Paillons ont souhaité soutenir cette action qui contribue à travailler ensemble pour un monde meilleur et qui se concrétisera en mai 2024 par le « Mois du respect* ». » souligne le Président de la CCPP, Cyril Piazza.

AR Prefecture

006-240600593-20250130-CC250101-DE
Reçu le 04/02/2025



Communauté de Communes du Pays des Paillons

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023